



Programme de sélection de la race Selle Français

Mise à jour le 06/10/2024

Table des matières

PARTIE A

1	Présentation de l'Organisme de sélection	5
1.1	Historique	5
1.2	Objectif de l'Organisme de Sélection	5
1.3	Statuts de l'association	6
1.3.1	Siège social.....	6
1.3.2	Composition	6
1.3.3	Fonctionnement	6
1.4	Ressources et moyens de l'Organisme de Sélection	7
1.4.1	Moyens financiers	7
1.4.2	Moyens humains	8
1.4.3	Moyens matériels	8
2	Informations générales sur la race	8
2.1	Historique de la race	8
2.2	Zone géographique concernée par le programme de sélection.....	9
2.3	Etat des lieux du cheptel et des éleveurs	9
2.3.1	Chiffres du cheptel	9
2.3.2	Chiffres des adhérents et situation géographique.....	12
2.4	Standard de la race.....	14
2.5	Objectifs et mise en œuvre	15
2.5.1	Objectifs du programme de sélection	15
2.5.2	Moyens et ressources mis en œuvre pour la réalisation du programme de sélection ..	15
2.5.3	Actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs du programme sélection	16
2.6	Techniques de reproduction autorisées	20
2.7	Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté	20
2.8	Contrôle des performances	20
2.8.1	Individus de la race âgés entre 0 et 3ans	21
2.8.2	Individus de la race âgés de 4ans et plus	21
2.8.3	Individus de la race en compétition sous selles étrangères	22
2.8.4	Utilisation des données du contrôle des performances.....	22
2.9	Evaluation génétique	22
2.9.1	Indexation génétique	22
2.9.2	Indices Modèle et Allures	23
2.9.3	Indices foals	23
2.9.4	Pointage.....	23
2.9.5	Génomique	23

PARTIE B

Règlement technique du livre généalogique de la race Selle Français	
Bibliographie.....	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de naissances SF et évolution sur les cinq dernières années.....	9
Tableau 2 : Nombre d'étalons utilisés pour produire SF.....	9
Tableau 3 : Nombre de saillies utilisées pour produire SF.....	10
Tableau 4 : Nombre de juments saillies pour produire SF et évolution sur les cinq dernières années	10
Tableau 5 : Nombre d'élevages et nombre de naissances par catégorie d'élevage.....	10
Tableau 6 : Nombre d'adhérents au Stud-Book Selle Français selon les différents collèges.....	11
Tableau 7 : Techniques de reproduction autorisées et interdites pour la production de poulains inscriptibles au livre généalogique.....	18

Liste des figures

Figure 1 : Nombre d'étalons approuvés par génération depuis 2004 et taux d'approbation en comparaison à l'évolution des naissances.	10
Figure 2 : Répartition des adhérents 2022 par collège.	12
Figure 3 : Répartition des adhérents 2021 par région.....	13
Figure 4 : Grille de notation du modèle pour la race Selle Français.....	14
Figure 5 : Conditions d'attribution des labels des femelles.	17
Figure 6 : Logo Selle Français Originel	17
Figure 7 : Conditions de multiplication de la PACE	19

Glossaire

BLUP : *Best Linear Unbiased Predictor*, indice génétique
CCE : Concours Complet d'Equitation
CSO : Compétition de Saut d'Obstacles
FEDEL : Fédération des éleveurs
FEI : Fédération Equestre Internationale
FFE : Fédération Française d'Equitation
IDELE : Institut de l'Elevage
IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Equitation
ISCI : *Intracytoplasmic Sperm Injection*, injection de sperme intracytoplasmique (fécondation in-vitro)
SF : Selle Français
SHF : Société Hippique Française
SIRE : Système d'Information Relatif aux Equidés

Le présent programme de sélection définit la race, les règles d'appartenance à la race et les règles de sélection et de gestion des reproducteurs. Il est établi par le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français. Les règles pour intégrer le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français sont définies dans le Règlement Intérieur du Stud-Book Selle Français. Elles concernent toutes personnes ou organismes, intéressés par la race Selle Français : éleveurs naisseurs, propriétaires de juments produisant en SF, propriétaires d'étalons SF ou approuvés SF, associations définies comme utilisateurs (représentants des activités techniques commerciales relatives à la race SF), association d'éleveurs notamment antennes régionales ou internationales du Stud-Book ou associations d'éleveurs liées aux disciplines sportives équestres, les propriétaires d'au moins un cheval SF, les personnes intéressées à quelque titre que ce soit par le SF.

Par convention, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) est chargé de l'application de certaines dispositions.

Par convention, la Société Hippique Française (SHF) est chargée de l'application de certaines dispositions.

PARTIE A

1 Présentation de l'Organisme de sélection

1.1 Historique

En 1958, l'arrêté du 18 décembre a regroupé les demi-sang type selle, les demi-sang anglo-arabes et les anglo-arabes ayant moins de 25% de sang arabe, sous l'appellation Selle Français. En 1976, tout produit portant l'appellation Selle Français est inscrit au livre et publié au Stud-Book sous la mère. Le programme d'élevage de ce cheval va s'orienter dès le début sur le sport et les loisirs. C'est la grande époque des « cavaliers paysans » qui, succédant aux militaires et veneurs, vont sélectionner partout en France les meilleures juments, les plus courageuses, les plus respectueuses, les plus solides, pour constituer ce qui sera la base de la jumenterie Selle Français. Le travail des Haras Nationaux permettra à cette époque de soutenir cette nouvelle production et de constituer les fondations de la voie mâle. Dès le milieu des années 1970, l'aptitude à concourir va être évaluée grâce aux indices de performances mis en place par l'INRA, outils qui vont permettre d'identifier les meilleurs individus de la race. (Cadiou, 2018).

En 1958 la fusion des studbooks régionaux (§2.1) donne naissance à la race Selle Français, qui sera suivie en 1963 de la création du Stud-Book Selle Français. Contrairement aux autres espèces animales, l'équin est régi par les Haras Nationaux qui ont la maîtrise du Stud-Book Selle Français. Seuls quelques éleveurs siègent alors à la Commission du stud-book. La transition vers une gestion de leur stud-book par les éleveurs de chevaux n'a débuté qu'en 1995, lorsque, sous la pression de la FEDEL (Fédération des Eleveurs) qui regroupait les associations régionales d'éleveurs, des associations nationales de race ont vu le jour, comme l'Association Nationale du Selle Français, l'Association Nationale de l'Anglo-Arabe...

Les revendications des éleveurs pour le transfert de la gestion de leur stud-book vers leurs associations de race se sont faites fortes. L'étape suivante a été celle de la réforme des Haras Nationaux de 1999, lorsque ces derniers sont devenus un établissement public.

La gestion du stud-book de sport a alors été partiellement transférée aux associations nationales de race. Dernière étape de cette évolution : le positionnement du Stud-Book Selle Français comme organisme de sélection, qui décide seul des orientations zootechniques et économiques de la race (Stud-Book Selle Français, 2018).

1.2 Objectif de l'Organisme de Sélection

Le Stud-Book Selle Français est agréé comme Organisme de Sélection pour les équidés de race Selle Français par arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 16 Octobre 2018. Ses missions sont d'assurer la gestion, la sélection de la race Selle Français et la tenue du livre généalogique en France et dans les Etats Membres de l'Union Européenne pour lesquels une demande d'extension géographique d'activité est acceptée.

Afin de réaliser ces missions, le Stud-Book Selle Français met en place et gère un programme de sélection qui définit la race, les règles d'appartenance à la race et les règles de sélection et de gestion des reproducteurs.

Il développe des services de caractérisation et d'évaluation des chevaux ainsi que des outils d'information génétique nécessaires à la gestion des accouplements. Ces services sont réservés aux sujets inscrits au programme d'élevage et de sélection.

1.3 Statuts de l'association

Association, agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture en qualité d'Organisme de Sélection d'Équidés, le Stud-Book Selle Français définit la politique d'amélioration génétique et le programme de sélection au sein du livre généalogique des équidés de race Selle Français. Il représente la race Selle Français auprès des intervenants et interlocuteurs du monde équin ainsi que de tout public intéressé. Le Stud-Book Selle Français est une association à but non lucratif, est régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et les textes qui l'ont modifiée, ainsi que par ses statuts (www.sellefrancais.fr).

1.3.1 Siège social

Le siège social de l'association est établi au 10 rue du Bois Gasseau 77210 Samoreau. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la région Ile de France par décision du Conseil d'Administration et en toute autre localité par décision de l'Assemblée Générale.

1.3.2 Composition

Les membres du Stud-Book Selle Français sont répartis en six collèges dont l'objet est de rassembler et de représenter les intervenants des différentes familles de la filière concernées par la sélection et la promotion de la race Selle Français. Le détail de ces collèges et leur répartition sont précisés dans les statuts de l'association.

1.3.3 Fonctionnement

Le Stud-Book Selle Français est administré par un Conseil d'Administration, émanation des six collèges prédéfinis. La composition, le détail du mandat et les conditions d'élections du président sont précisés dans les statuts de l'association.

Après son élection, le Président propose parmi les membres du Conseil d'Administration le Bureau avec lequel il souhaite exercer son mandat. Le Bureau est composé de 9 à 12 administrateurs représentant au moins 4 des 6 collèges.

1.3.3.1 Commission d'approbation

La Commission d'approbation est composée de 10 membres adhérant au Stud-book désignés par le Conseil d'Administration du Stud-Book sur proposition du Président du Stud-Book.

La Commission d'approbation est chargée :

- De prononcer l'approbation des reproducteurs aptes à reproduire dans la race ou leur ajournement. Les motifs de l'ajournement doivent figurer au procès-verbal,
- De se prononcer sur les cas particuliers de l'application du présent règlement qui lui sont soumis.

Le détail du fonctionnement de la commission d'approbation sont précisés dans le règlement technique du livre généalogique de la race Selle Français (Article 5).

1.3.3.2 Commission des conflits

La Commission des Conflits se compose d'un membre du Bureau du Stud-Book Selle Français, autre que le Président, et de six membres adhérents du Stud-Book Selle Français, autres que les membres du Conseil d'Administration.

La Commission des Conflits est chargée de :

- Instruire les conflits pouvant survenir entre des éleveurs participant au programme de sélection¹ ; entre des éleveurs participant au programme de sélection et le Stud-Book Selle Français, notamment à l'occasion des événements organisés par le Stud-Book Selle Français, d'entendre les parties, de les concilier avant de proposer d'éventuelles sanctions au Conseil d'Administration,
- Statuer sur tous les litiges dont il est saisi par le Stud-Book Selle Français,
- La Commission peut s'auto saisir d'un conflit au sein du SBSF, susceptible de nuire au bon fonctionnement ou à la réputation du SBSF, en privilégiant un règlement amiable,
- Statuer dans les conflits survenus à l'occasion de l'élection des membres du Conseil d'Administration,
- Proposer au Conseil d'Administration les exclusions et les sanctions des adhérents qu'elle jugerait nécessaire.
- Cas particulier : dossier de surpréparation transmis par la commission d'enquête. La décision de la commission d'enquête est définitive, la commission des conflits est chargée de proposer au Conseil d'Administration la nature de la sanction à l'engageur et son quantum.

Le détail du fonctionnement de la commission des conflits sont précisés dans le règlement intérieur du Stud-Book Selle Français.

1.4 Ressources et moyens de l'Organisme de Sélection

1.4.1 Moyens financiers

Les ressources de l'Association sont fournies notamment par :

- Les cotisations annuelles de ses membres,
- L'inscription des individus au livre généalogique de la race Selle Français,
- Le droit à produire annuel des étalons approuvés à produire dans la race,
- Les engagements des concours d'élevage organisé par le Stud-Book Selle Français,
- Toute vente de produits et prestations de service,
- Les subventions,
- Les revenus et intérêts des biens propres à l'association,
- Les ressources annexes de l'activité : dons, legs et toutes ressources autorisées par la loi.

Chaque année, le budget prévisionnel est présenté à l'Assemblée Générale du Stud-Book Selle Français. De plus, la situation financière de l'association est présentée à travers un rapport financier et les rapports du commissaire aux comptes (www.sellefrancais.fr).

¹ Un éleveur participe à un programme de sélection à partir du moment où il possède des reproducteurs inscrits au livre généalogique.

1.4.2 Moyens humains

Le Stud-Book Selle Français compte plusieurs salariés dont les missions spécifiques permettent l'application et la réussite du programme de sélection. Les salariés du Stud-Book Selle Français assurent :

- L'application du règlement technique du livre généalogique et du règlement des concours d'élevage Selle Français,
- Le suivi et la gestion administrative de fonctionnement du Stud-Book Selle Français,
- Une étroite collaboration avec les administrateurs du Stud-Book Selle Français afin de conduire différents projets permettant la réalisation du programme de sélection,
- Une assistance administrative, relative à toutes les activités liées au Stud-Book Selle Français, pour les éleveurs.

1.4.3 Moyens matériels

Le Stud-Book Selle Français est propriétaire de biens matériels permettant l'application et la réussite du programme de sélection comme par exemple : un rond d'Havrincourt, du matériel d'obstacle (chandeliers, barres), deux véhicules, du matériel informatique...

2 Informations générales sur la race

2.1 Historique de la race

L'histoire du Selle Français ne débute pas en 1958, mais se confond et s'entrecroise avec l'évolution de la société depuis la fin du XIXe siècle. La mécanisation qui s'est développée des années 1870 à 1950 a peu à peu fait disparaître le rôle capital du cheval pour les armées et l'agriculture. Et ainsi son enjeu vital pour la nation, qui explique le désengagement continu de l'Etat. Ce phénomène s'est accentué à la fin de la seconde guerre mondiale. A cette époque, en Normandie, Paul de Laurens de Saint Martin, directeur du Haras de Saint-Lô, et Jacques de Royer, sous-directeur, ont fort heureusement compris la nécessité de réorienter la production des chevaux dits de demi-sang vers une utilisation sportive et de loisirs, pour sauver la jumenterie et la production des chevaux mise à mal par la guerre. Le développement de l'équitation sportive et la massification des pratiques équestres ont forcé les éleveurs, accompagnés par les Haras Nationaux, à adapter les chevaux qu'ils produisaient aux attentes des nouveaux cavaliers.

Pendant le XIXe siècle, le service des Remontes, les Courses, la Vénérerie, les Foires et la création des écoles de dressage offrirent autant de débouchés qui contribuèrent à l'émergence de trois berceaux régionaux de race, encadrés par les arrêtés portant création de l'appellation « demi sang » :

- Le Demi sang Normand et son concours achats d'étalons organisé à Caen,
- Le Demi sang Vendéen-Charentais et son concours achats d'étalons organisé à La Roche-sur-Yon,
- Le Demi sang du Centre ou Charolais et son concours achats d'étalons organisé à Moulins.

Caractérisés par leur jumenterie autochtone croisée alternativement avec des étalons de pur-sang et demi sang, ces trois berceaux avaient leur stud-book tenu par les Haras Nationaux. L'émulation entre ces berceaux régionaux atteignait son summum lors du concours central de reproducteurs à Paris (Finales nationales organisées au Grand Palais pour 3, 4 et 5 ans, mâles, pouliches et poulinières, groupés par leur berceau d'origine), lorsqu'étaient attribués les prix d'honneur. C'est en 1958 que la fusion de tous ces studbooks régionaux donne naissance à la race Selle Français, qui sera suivie en 1963 de la création du Stud-Book Selle Français (Stud-Book Selle Français, 2018).

2.2 Zone géographique concernée par le programme de sélection

Le programme de sélection concerne l'ensemble du territoire français ainsi que les autres pays membres de l'Union Européenne.

2.3 Etat des lieux du cheptel et des éleveurs

Les chiffres du cheptel et des éleveurs sont compilés et mis à jour dans un document technique élaboré par le Stud-Book Selle Français (Tableau de Bord SF consultable sur le site internet du Stud-Book Selle Français www.sellefrancais.fr).

2.3.1 Chiffres du cheptel

Tableau 1 : Nombre de naissance SF et évolution sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Naissances SF totale	6 690	6 759	6 985	7 527	8 082	8 437
Evolution d'une année sur l'autre (%)	6%	1%	2%	7%	6%	5%

Source : Stats&Cartes IFCE, naissances Selle Français au 23/09/2024

Le nombre de naissances SF est en augmentation (+4% par rapport à 2022). En 2023, 8 437 poulains sont immatriculés. Ce niveau dépasse celui d'il y a 11ans : 7 632 naissances en 2011.

Tableau 2 : Nombre d'étalons utilisés pour produire SF

	Nombre d'étalons utilisés								Total
	De 2 à 4 ans	%	De 5 à 9 ans	%	De 10 à 20 ans	%	De plus de 20 ans	%	
2017	28	4%	143	23%	326	52%	135	21%	632
2018	26	4%	145	23%	329	52%	137	22%	637
2019	33	5%	149	22%	342	51%	150	22%	674
2020	31	5%	163	25%	323	49%	145	22%	662
2021	36	5%	169	24%	341	47%	173	24%	719
2022	32	4%	170	23%	345	46%	195	26%	742
2023	35	5%	173	24%	326	46%	181	25%	715

Source : extraction SIRE des cartes de saillies SF

Tableau 3 : Nombre de saillies pour produire SF

	Nombre de saillies								Total
	De 2 à 4 ans	%	De 5 à 9 ans	%	De 10 à 20 ans	%	De plus de 20 ans	%	
2017	437	4%	2 220	20%	6 276	57%	1 998	18%	10 931
2018	540	5%	2 018	18%	6 808	60%	1 941	17%	11 307
2019	565	5%	2 457	20%	7 220	60%	1 807	15%	12 049
2020	732	6%	3 144	26%	6 452	53%	1 905	16%	12 233
2021	831	6%	3 271	23%	7 134	51%	2 726	20%	13 962
2022	896	6%	2 768	19%	7 676	53%	3 275	22%	14 615
2023	986	6%	3 299	21%	8 231	53%	3 026	19%	15 542

Source : extraction SIRE des cartes de saillies SF

En 2023, 15 542 saillies sont comptabilisées soit 927 de plus qu'en 2022. Les jeunes étalons représentent 27% des saillies, c'est moins qu'en 2020 : 32%. Les étalons performeurs âgés entre 10 et 20ans restent les plus utilisés (53% des saillies). Leur utilisation reste stable entre 2022 et 2023. Les étalons les plus âgés ont été moins utilisés en 2023 : -3 points par rapport à 2022.

Le taux d'approbation des étalons par génération s'élève entre 2 et 3%.

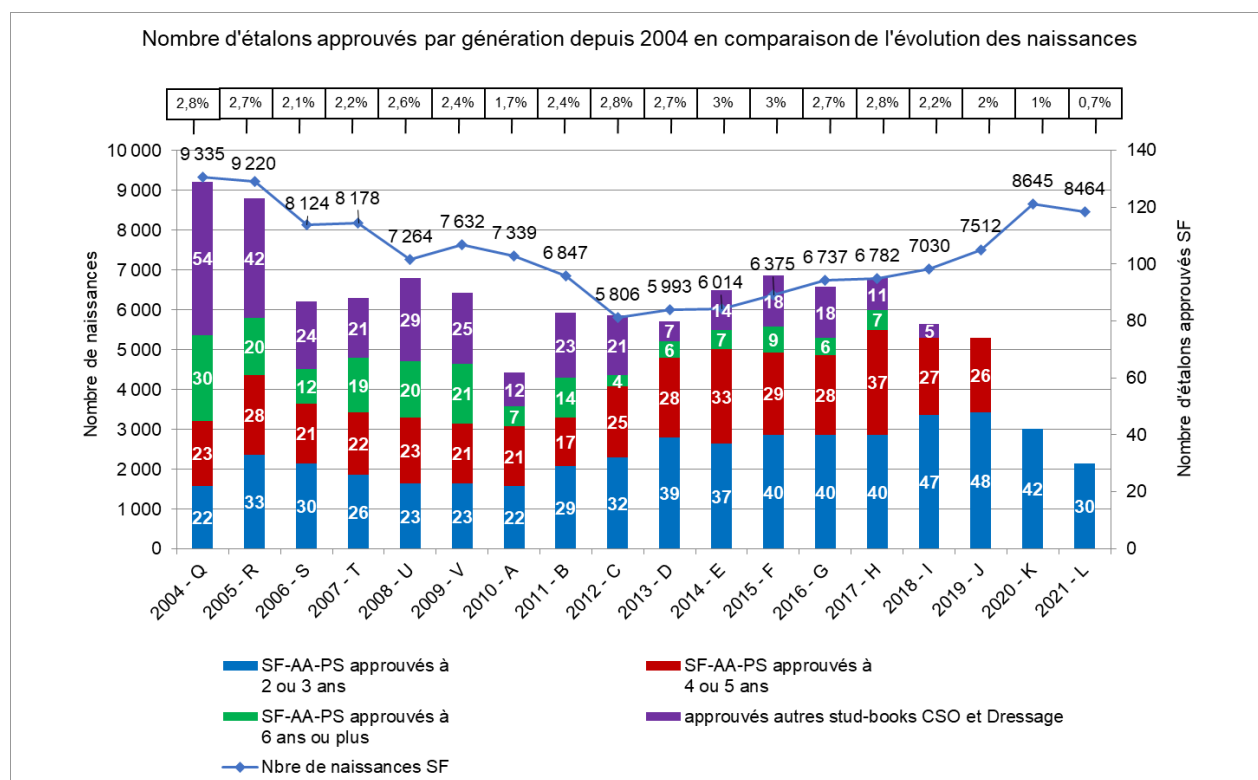


Figure 1 : Nombre d'étalons approuvés par génération depuis 2004 et taux d'approbation en comparaison à l'évolution des naissances.

Tableau 4 : Nombre de juments saillies pour produire SF et évolution sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de juments saillies pour produire SF	10 211	10 281	10 857	11 906	12 655	12 689
Evolution d'une année sur l'autre (%)	3%	1%	6%	10%	6%	0%

Source : Stats&Cartes IFCE, nombre de juments saillies pour produire SF au 23/09/24

Tableau 5 : Nombre d'élevage produisant SF et nombre de naissances SF par catégorie d'élevage

	1 jument				2 juments			
	Elevages		Naissances		Elevages		Naissances	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2017	4577	72,2%	2647	41,5%	997	15,7%	1262	19,8%
2018	4569	71,4%	2784	41,3%	999	15,6%	1184	17,6%
2019	4470	70,1%	2813	41,5%	1002	15,7%	1262	18,6%
2020	4583	69,5%	2723	38,8%	1055	16,0%	1380	19,7%
2021	5043	68,6%	2910	38,7%	1229	16,7%	1418	18,9%
2022	5106	67,4%	3224	39,6%	1288	17,0%	1530	18,8%
2023	5276	66,6%	3312	38,4%	1405	17,7%	1666	19,3%
	3 et 5 juments				Plus de 5 juments			
	Elevages		Naissances		Elevages		Naissances	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2017	574	9,1%	1019	16,0%	189	3,0%	1447	22,7%
2018	632	9,9%	1083	16,1%	202	3,2%	1686	25,0%
2019	675	10,6%	1032	15,2%	229	3,6%	1675	24,7%
2020	694	10,5%	1219	17,4%	258	3,9%	1688	24,1%
2021	785	10,7%	1196	15,9%	296	4,0%	1988	26,5%
2022	853	11,3%	1349	16,6%	334	4,4%	2029	25,0%
2023	887	11,2%	1492	17,30%	358	4,5%	2155	25,0%
	Total							
	Elevages				Naissances			
2017	6337				6375			
2018	6402				6737			
2019	6376				6782			
2020	6590				7010			
2021	7353				7512			
2022	7581				8132			
2023	7926				8625			

Source : extraction SIRE

Depuis 2013, le nombre d'élevages produisant des chevaux Selle Français connaît une augmentation progressive. 7 926 élevages produisent des Selle Français en 2023 (+5% par rapport à 2022).

Les élevages SF sont donc majoritairement de petits élevages, d'une à deux juments poulinières (84%). Seulement 16% des élevages ont plus de trois juments et réalisent 41% des naissances SF.

2.3.2 Chiffres des adhérents et situation géographique

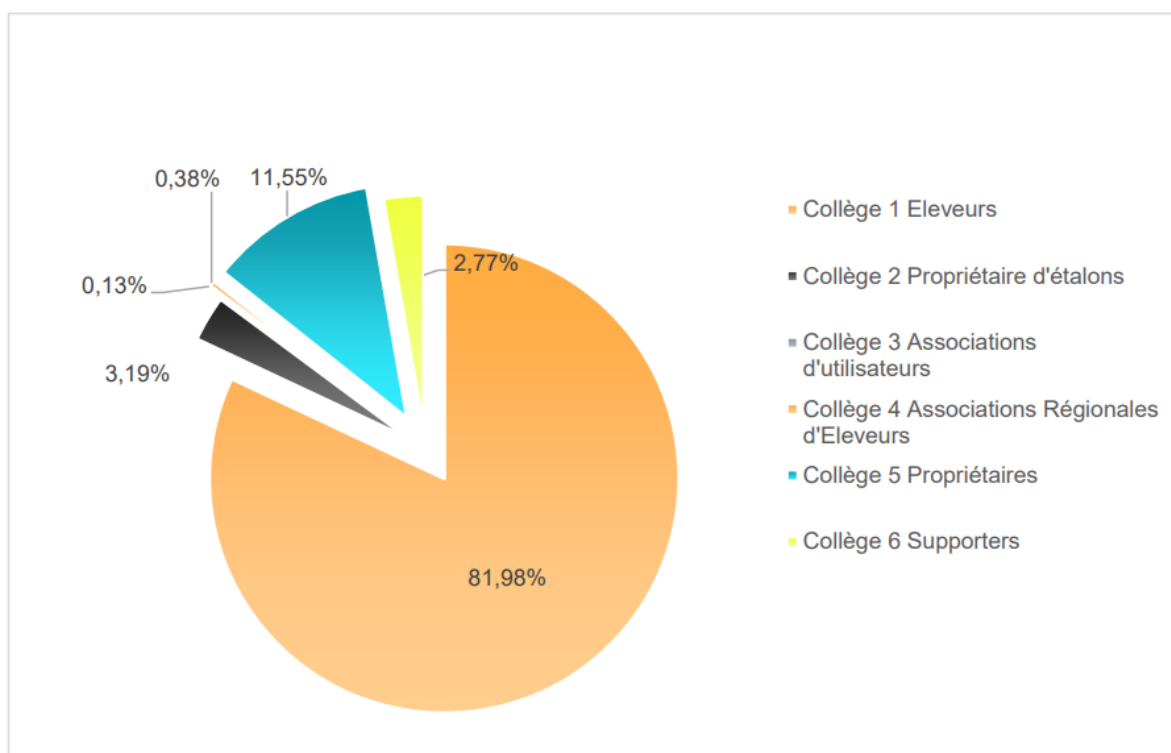


Figure 2 : Répartition des adhérents 2023 par collège.

Tableau 6 : Nombre d'adhérents au Stud-Book Selle Français selon les différents collèges

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collège 1 : éleveurs	1297	1857	1851	1902	2051	1952
Collège 2 : propriétaire d'étalons	39	56	59	84	87	76
Collège 3 : associations d'utilisateurs	3	3	3	3	4	4
Collège 4 : associations régionales d'éleveurs	9	5	12	11	11	11
Collège 5 : propriétaires	153	213	179	263	304	275
Collège 6 : supporters	39	66	43	24	53	66

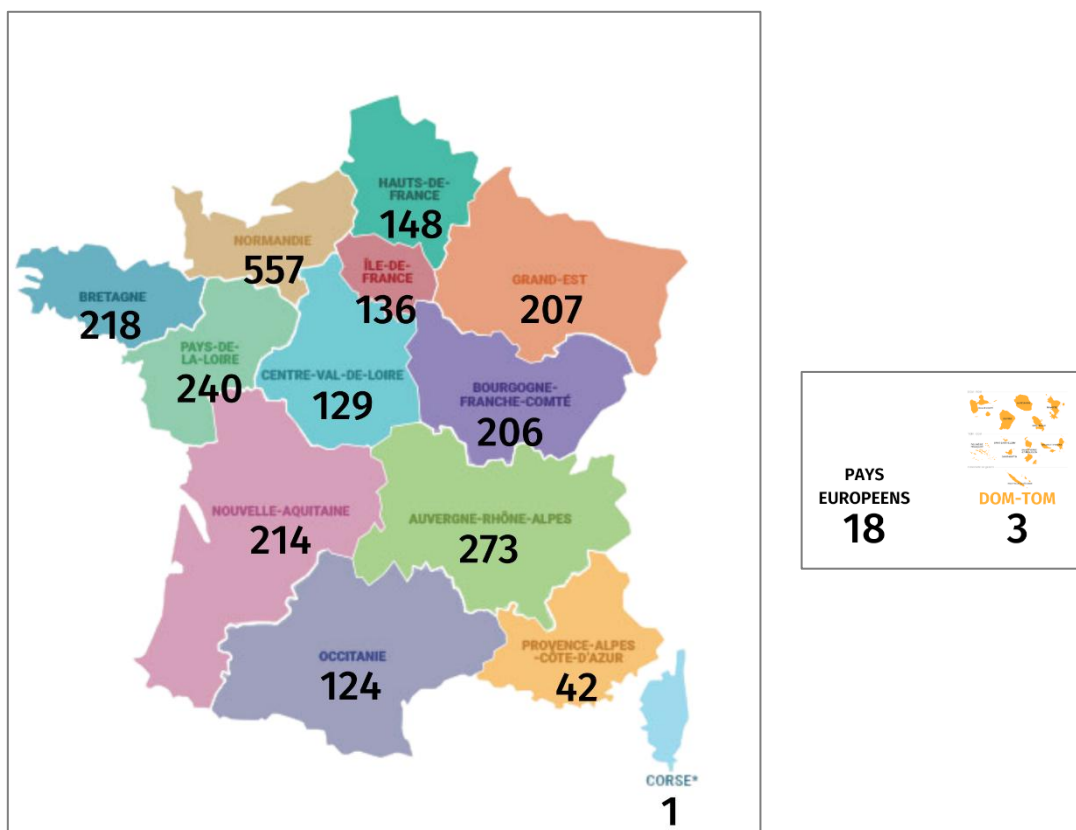


Figure 4 : Répartition des adhérents 2021 par région.

En 2021, le Stud-Book Selle Français comptait 2 516 adhérents au total. La figure 2 montre la répartition des adhérents (collège 1, 2, 5 et 6 ; les collèges 4 et 5 représentant des associations ne sont pas comptés ici) selon les régions du territoire français. Principalement basés en région Normandie, les adhérents au Stud-Book Selle Français sont également nombreux en Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bretagne, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine. Quelques adhérents sont également basés dans certains pays européens (Suisse, Belgique, Royaume-Uni, Luxembourg, Irlande, Monaco).

Les chiffres clés sont inscrits, et la version actualisée paraît tous les ans dans le rapport d'activité du SBSF et le tableau de bord SF, consultable sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

2.4 Standard de la race

Le cheval de Selle Français est un cheval de sport orienté pour le saut d'obstacles, le concours complet ou le dressage. Les grilles de notations qui permettent la caractérisation des animaux, définissent les qualités recherchées et les défauts à éviter pour la pratique du saut d'obstacles, du concours complet et du dressage. Les standards phénotypiques de la conformation sont définis dans la grille de notation du modèle pour la race Selle Français.

GRILLE DE JUGEMENT DES CONCOURS D'ÉLEVAGE

Selle Français 2023

Date :

Jury :

Évaluation du MODÈLE

Nom et n° du cheval :

Poste		Note de 20 à 1	Critères	Remarques	Qualités recherchées	Défauts à éviter	
1/ CONSTRUCTION	Attache de tête - Encolure (10%)		1 - Orientation		Convexe - légèrement montante (40/45° par rapport à l'horizontale)	Fausse / rouée / trop horizontale / trop verticale	
			2 - Longueur		Proportionnée avec la longueur du dos, de l'épaule et de la croupe	Courte	
			3 - Attaches		Encolure bien greffée Parotides dégagées	Encolure greffée trop bas ou trop haut Parotides empâtées	
	Profil Avant : Épaule - Avant bras (10%)		1 - Longueur de l'épaule		Longue Pointe d'épaule saillante	Courte Pointe d'épaule noyée	
			2 - Orientation de l'épaule		Oblique Angle épaule/bras environ 45°	Verticale Angle épaule/bras fermé	
			3 - Tombe juste		Avant bras en ligne et vertical	Sous lui ; campé	
	Garrot - Dos - Rein (10%)		1 - Longueur (et musculature) du garrot		Long ; bien sorti Avec de la matière	Court ; noyé Non garni	
			2 - Tension du dos		Tendu Souple	Mou ; creux ; voûté Rigide	
			3 - Attache du rein		Bien attaché ; large Fort	Mal relié ; voûté Faible	
	Croupe - Bassin - Cuisses (10%)		1 - Longueurs		Croupe et cuisse longues	Croupe brève ; cuisse courtes	
			2 - Orientation		Croupe inclinée de 25-35° par rapport à l'horizontale	Croupe rabattue ; trop horizontale	
			3 - Largeur		Hanches larges ; dans un carré (entre pointes de hanches ; entre pointes de fesses)	Hanches étroites et asymétriques ; pointe de fesses serrées	
2/ MEMBRES ET APLOMBES	Membres (10%)		1 - Suivi des membres		Genoux - boulets : en ligne et vertical Alignement pointe de la fesse - pointe du jarret - boulet	Genoux creux ; pincé sous les genoux Jarrets loins ou caudés ; coupé sous le jarret	
			2 - Articulations		Proportionnées ; sèches ; bien suspendues ; symétriques Jarrets et genoux larges	Faibles ; avec des tares ; relâchées Petits jarrets ; petits genoux	
			3 - Pieds		Symétriques Proportionnés par rapport au cheval	Différents Plats ; larges ; encastelés	
	Aplombs	Antérieurs (10%)	1 - Rectitude		Conforme aux lignes d'aplombs ; canons parallèles	Cagneux ; trap panard	
			2 - Piste		Marquée ; large ; parallèle	Étroite ; non parallèle	
			3 - Fonctionnement		En ligne	Billardé	
		Postérieurs (10%)	1 - Rectitude		Conforme aux lignes d'aplombs ; verticale de la pointe de la fesse - pointe du jarret - tendon	Cagneux ; trap panard ; jarrets ouverts ; jarrets clos	
			2 - Piste		Marquée ; large ; parallèle	Étroite ; non parallèle	
			3 - Fonctionnement		En ligne ; fermes dans la poussée	Ouverts ; vacillants	
	3/ IMPRESSION D'ENSEMBLE (20%)		1 - Orientation générale		Bien proportionné (encolure/dos/épaule/croupe). Fait dans un rectangle ; grands rayons. Légèrement monté	Découru, en plusieurs morceaux Fait dans un carré. Descendant	
			2 - Musculature		Visible et bien dessinée ; muscles longs Points de force	Noyée ; faible Manque de points de force	
			3 - Type Sport		moderne ; élancé ; avec du cadre Bon état corporel	Modèle lourd, épais État général défectueux ou cochéonné	
	4/ CHIC (10%)		1 - Présence - Expression		Expressif ; vif ; cheval qui attire l'œil	Veule ; commun	
			2 - Tissus		Fins ; brillants ; secs	Terres ; gras ; piqués	
			3 - Tête		Légère ; naseaux ouverts ; œil expressif ; front large	Commune ; chargée ; œil éteint	

Figure 5 : Grille de notation du modèle pour la race Selle Français

Une note inférieure à 9/20 aux aplombs antérieurs ou postérieurs est rédhibitoire pour la qualification à un niveau de concours régional ou national pour les animaux de 2 et 3ans. Les grilles de notation Selle Français sont disponibles sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.formationsf.fr).

2.5 Objectifs et mise en œuvre

2.5.1 Objectifs du programme de sélection

Sélection génétique, conduite d'élevage, préparation et valorisation des jeunes chevaux constituent trois vecteurs d'actions pour conduire un programme de sélection. Ce qui suit concerne l'amélioration génétique.

- **Amélioration génétique**

Un programme d'amélioration génétique contribue à atteindre des objectifs de production. Ainsi, une caractérisation du marché a permis de définir les principaux objectifs de production :

- Performances sportives,
- Modèle et allures (conformation et locomotion),
- Aptitudes à l'utilisation (caractère, facilité),
- Longévité sportive,
- Santé, qualités de reproduction.

Le programme d'amélioration génétique comporte deux étapes :

1. Le **schéma de sélection** recouvre la caractérisation des reproducteurs selon ces objectifs de sélection, et le choix des reproducteurs, qui relève par exemple des procédures d'approbation, de confirmation ou de qualifications des reproducteurs, figurant au règlement technique du livre généalogique.
2. Cette démarche est complétée par **l'utilisation des reproducteurs**, portant notamment sur la diffusion de l'information et le conseil aux accouplements.

De plus, la race Selle Français est forte de ses courants de sang originaux qui lui ont permis de devenir un cheval de sport performant et polyvalent. L'ouverture du livre aux autres livres généalogique Européens permet de moderniser la race et répondre aux attentes du marché du cheval de sport. Pour autant, la génétique originelle du Selle Français se doit d'être préservée en tant que patrimoine génétique français.

2.5.2 Moyens et ressources mis en œuvre pour la réalisation du programme de sélection

Les moyens et ressources mis en œuvre pour la réalisation du programme de sélection sont présentés en assemblée générale à travers le bilan comptable de l'année écoulée et le budget prévisionnel du Stud-Book Selle Français. De plus, la situation financière du Stud-Book Selle Français est présentée à travers un rapport financier et les rapports du commissaire aux comptes (www.sellefrancais.fr).

Le programme d'encouragement à l'utilisation de la jeune génétique « Programme Génétique Avenir » est établi en partenariat avec l'Association Syndicale des Etalonniers Privés. Il est financé grâce à une part variable que les étalonniers s'engagent à régler lors de la prise des carnets de saillies SF.

2.5.3 Actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs du programme sélection

L'amélioration génétique faisant partie des objectifs de son programme de sélection, le Stud-Book Selle Français met en place plusieurs actions pour l'atteindre. Cela passe par l'apport d'information et le développement d'outil pour aider les éleveurs dans le raisonnement de leurs croisements, la sélection des reproducteurs mâles et enfin par le développement de programme d'encouragement² pour orienter la production.

2.5.3.1 Apport d'information et outil d'aide au croisement

- **Indexation des animaux :**

Des **indices de performances** qui permettent de connaître le niveau sportif des individus dans chaque discipline. Ces indices sont calculés lorsqu'un cheval a des origines déclarées et reconnues par le Système d'Identification Relatif aux Équidés (SIRE) et lorsqu'il fait de la compétition en France et à l'International. Les indices de performances utilisés par Stud-Book Selle Français concernent le saut d'obstacles (ISO), le dressage (IDR) et le concours complet (ICC). Les indices de performances sont publiés sur le site www.infochevaux.ifce.fr.

Ces indices sont calculés à partir des données de performances sportives (résultats des compétitions équestres) par l'IDELE après traitement des données par l'IFCE. L'ensemble des informations concernant les indices de performances et indices génétiques sont disponibles sur le site internet de l'IFCE (www.ifce.fr).

- **Evaluation de la lignée maternelle des animaux** (*extrait du Règlement des concours d'élevage du Stud-Book Selle Français*) :

L'évaluation de la lignée maternelle d'un cheval est basée sur les performances sportives propres des 5 premières générations maternelles (« 1^{ère} mère, 2^{ème} mère, 3^{ème} mère, 4^{ème} mère, 5^{ème} mère ») ainsi que celles de leur production directe (fils et filles). La méthode de calcul est disponible dans le règlement des concours d'élevage du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

- **Caractérisation des reproducteurs femelles :**

Le Stud-Book Selle Français attribue aux juments trois labels avec trois degré différents (élite, excellente, très bonne) afin d'apporter le plus d'information possible concernant les reproductrices, leurs qualités et celles de leurs descendants. Ces labels sont attribués aux meilleures juments selon :

- Leurs performances sportives : label SPORT ;
- La performance de leur lignée maternelle : label ELEVAGE
- Leurs résultats en concours de modèle et allures : label MODELE & ALLURES.

² Le versement des encouragements s'effectue sous conditions spécifiques référencées au règlement général des concours d'élevage (consultable en ligne sur www.shf.eu).

	ÉLITE	EXCELLENTE	TRÈS BONNE
Label SPORT sur la base des performances propres traduites en indices calculés : ISO (indice de saut d'obstacle), ICC (indice de concours complet) et IDR (indice de dressage)	ISO (ou ICC ou IDR) > = 140 ÉLITE 	ISO (ou ICC ou IDR) entre 120 et 139 EXCELLENTE 	ISO (ou ICC ou IDR) entre 110 et 119 TRÈS BONNE 
Label ÉLEVAGE sur la base des performances propres d'une jument, de celles de ses produits directs et des performances pondérées des "5 mères" (indice 120 = 2pts, indice 121 = 21 pts : pts jument + pts 1ère mère + pts 2ème mère + (pts 3ème mère x 0,75) + (pts 4ème mère x 0,50) + (pts 5ème mère x 0,25))	30 pts et + ÉLITE 	20 à 29 pts EXCELLENTE 	15 à 19 pts TRÈS BONNE 
Label MODÈLE & ALLURES sur la base de la meilleure note obtenue soit en concours d'élevage de 3 ans, soit en concours de poulinière	Note > = 16/20 ou 8/10 ÉLITE 	Note > = 14/20 ou 7/10 EXCELLENTE 	Note > = 13/20 ou 6/10 TRÈS BONNE 

Figure 6 : Conditions d'attribution des labels des femelles.

- **Identification des individus « Selle Français Originel » :**

Un autre objectif du programme de sélection du Stud-Book Selle Français est la préservation des courants de sang historiques du Selle Français. Afin d'identifier clairement et faire bénéficier d'une bonne visibilité afin mettre en valeur les individus dont la génétique n'est composée que des courants de sang historiquement constitutifs de la race Selle Français, un label a été mis en place. Le Label « Selle Français Originel » (SFO) est attribué automatiquement aux chevaux inscrits au Livre Généalogique de la race Selle Français ayant des ascendants à la 4^{ème} génération, composés uniquement des courants de sang constitutifs de la race : Selle Français, Pur-sang, AQPS, Arabe (y compris Demi-Sang Arabe), Anglo-Arabe (y compris demi-Sang Anglo-Arabe et Anglo-Arabe de Croisement), Trotteur Français, Cheval de Sport Anglo-Normand, Demi-sang et Cob. Le Label « Selle Français Originel » est également attribué aux chevaux dont les ascendants à la 5^{ème} génération sont composés des races mentionnées ci-dessus lorsque des ascendants à la 4^{ème} génération sont de races différentes. A partir des naissances 2017, le label « Selle Français Originel » est présent sur le document d'identification des produits inscrits au Livre Généalogique de la race Selle Français éligibles.



Figure 7 : Logo Selle Français Originel

2.5.3.2 Sélection des reproducteurs mâles

Sont approuvés à produire dans la race, les étalons répondants aux exigences de performances sportives et/ou de production selon leur âge et leur race. Les indices de performances et génétique ainsi que l'évaluation de la lignée maternelle sont des éléments permettant d'évaluer si un étalon répond aux exigences pour obtenir l'approbation à produire dans la race Selle Français (Article 4 du Règlement technique du livre généalogique de la race Selle Français).

- **Statistiques étalons :**

Depuis 2020, le Stud-Book Selle Français développe des statistiques concernant les étalons approuvés à produire dans la race. Ces statistiques se compose de notamment de deux volets :

- Une synthèse de la qualité sportive de la production,
- Les caractéristiques de modèle, allures et saut en liberté transmissibles (indice génétique).

Ces statistiques étalons sont disponibles pour les adhérents du Stud-Book Selle Français sur le site internet www.etalonsf.fr .

- **Guides des jeunes étalons :**

Afin de promouvoir l'utilisation de la jeune génétique mâle, le Stud-Book Selle Français édite chaque année un guide des jeunes étalons approuvés à produire dans la race. Ce recueil présente aux éleveurs l'ensemble des informations génétique et de qualités sportives sur les étalons approuvés à produire en Selle Français, âgés entre 3 et 8ans. Les observations et évaluations du testage sont disponibles dans ce guide notamment une évaluation du tempérament des animaux.

2.5.3.3 Programmes d'encouragement

- **Utilisation des juments performantes en compétition :**

La Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre (PACE) est attribuée lorsqu'un poulain est présenté en concours d'élevage et dont la mère répond aux conditions d'éligibilité du versement de la prime. Les points de la mère sont calculés en fonction de ses performances sportives propres et des performances sportives de ses propres frères et sœurs et frères et sœurs utérins (§ 2.5.3.1). Le mode de calcul et le nombre de points requis pour toucher la prime est disponible sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

A partir des naissances 2026, la PACE sera recentrée pour les juments saillies par des étalons de 16 ans ou moins au moment de la saillie³.

³ La production en SFO n'est pas concernée par cette mesure.

- **Utilisation de la jeune génétique**

Le progrès génétique étant accéléré par la réduction de l'intervalle entre les générations, le Stud-Book Selle Français encourage les éleveurs à l'utilisation de la jeune génétique mâle et femelle.

Pour la voie femelle : les jeunes juments suitées, de 8ans et moins (7ans et moins au moment de la saillie), bénéficient des points PACE de leur mère.

Pour la voie mâle : le Programme Génétique Avenir concerne les jeunes étalons de 9ans et moins dans leurs cinq premières années de saillies en France. Les poulains issus d'une saillie d'un étalon rentrant dans le PGA peuvent déclencher plusieurs niveaux d'encouragement :

- La multiplication de la PACE,
- Une surprime pour les foals participants aux Championnats de France,
- Une surprime pour ceux qui seront qualifiés et/ou performants à 4, 5 ou 6ans à une finale nationale du circuit SHF.

L'ensemble des conditions du PGA sont décrites et la liste des étalons rentrant dans le programme sont disponible sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

- **Production de « Selle Français Originel » :**

Les individus répondant à ces critères génétiques sont identifiés par un label (§ 2.5.3.1).

L'utilisation d'un étalon SFO ou d'un étalon SFO rentrant dans le PGA sur une jument SFO permet une multiplication de la PACE.

	Jeunes étalons SF Originel ou facteur SF Originel	Étalons SFO ou facteur SFO	Autres jeunes étalons	Autres étalons
Juments SF Originel ou facteur SF Originel	PACE X 2	PACE X 1.5	PACE X 1.5	PACE NORMALE
Autres Juments	PACE X 1.5	PACE NORMALE	PACE X 1.5	PACE NORMALE

Figure 8 : Conditions de multiplication de la PACE

Afin de poursuivre le soutien à la production de SFO, la PACE sera touchée dès le premier point et sans limitation du nombre de fois par jument lorsque le produit est SFO, à partir des naissances 2026.

Les bilans, chiffres et ensemble des autres actions et projets mis en œuvre pour atteindre les objectifs du programme de sélection sont présentés en assemblée générale à travers le rapport d'activité du Stud-Book Selle Français, disponible sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

2.6 Techniques de reproduction autorisées

Tableau 7 : Techniques de reproduction autorisées et interdites pour la production de poulains inscriptibles au livre généalogique.

Techniques de reproduction	
Monte en liberté	Autorisée
Monte en main	Autorisée
Insémination artificielle frais	Autorisée
Insémination artificielle réfrigérée	Autorisée
Insémination artificielle congelée	Autorisée
Transfert d'embryons	Autorisée
Injection intracytoplasmique de spermatozoïde (ICSI)	Autorisée
Clonage	Interdit

2.7 Identification, enregistrement des animaux et certification de la parenté

Le Stud-Book Selle Français délègue à l'IFCE la tenue matérielle du livre généalogique et la certification de l'appartenance à la race Selle Français.

Tous les animaux font l'objet d'une identification de terrain réalisée par un vétérinaire ou un agent IFCE autorisé. Elle consiste à apposer un transpondeur dans l'encolure, effectuer le relevé des marques naturelles et, le cas échéant, à effectuer un prélèvement sanguin.

Les chevaux de race Selle Français sont accompagnés par un document d'identification émis par l'IFCE en tant qu'organisme délégataire dans le cadre des dispositions du Règlement d'exécution UE 2021/963 et enregistrés auprès de la base de données centrale sanitaire et zootechnique des équidés, tenue par l'IFCE. Ce dernier établit également une carte d'immatriculation pour les produits nés en France.

L'IFCE assure également la certification de leur parenté. Les pedigrees sont consultables sur <https://infochevaux.ifce.fr/>

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés, établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le site de l'IFCE. A la date du 16 novembre 2022, le lien est le suivant : <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informations-juridiques/>

2.8 Contrôle des performances

Le contrôle des performances des individus de la race Selle Français s'organise entre plusieurs entités comme détaillé dans les paragraphes suivants.

En tant que Société-Mère, la SHF rassemble et travaille avec l'ensemble des acteurs de l'élevage, notamment les OS. Le Stud-Book Selle Français faisant partie du Conseil d'Administration de la SHF, il participe à l'organisation et au développement des circuits de compétition, support du contrôle des performances.

Dans le cadre des dispositions de l'article 27 du Règlement UE 2016/1012, précisant que l'Organisme de Sélection peut déléguer tout ou partie de la réalisation de son contrôle des performances à un organisme tiers, le Stud-Book SF délègue une partie de la réalisation de son contrôle des performances à la SHF. Cette dernière a ainsi en charge l'enregistrement et participe à la réalisation du contrôle des performances des chevaux Selle Français de 0 à 6 ans. La SHF enregistre et stocke les données d'engagements ainsi que les résultats des concours.

2.8.1 Individus de la race âgés entre 0 et 3ans

Pour les individus de la race âgés entre 0 et 3ans, le contrôle des performances est réalisé :

- D'une part, par le Stud-Book Selle Français lui-même,
- D'autre part, le Stud-Book Selle Français délègue une partie du contrôle des performances, régie par une convention.

Les concours Selle Français sont présentés dans le règlement des concours d'élevage du Stud-Book Selle Français disponible sur le site internet du Stud-Book Selle Français (www.sellefrancais.fr).

Les grilles d'évaluation des concours d'élevage Selle Français sont disponibles sur le site du Stud-Book Selle Français (www.formationsf.fr).

La définition et le fonctionnement du corps des juges ainsi que le système d'évaluation et de passage d'examen sont définis dans le règlement du corps des juges du Stud-Book Selle Français (www.formationsf.fr).

En tant qu'organisme tiers chargé de la réalisation du contrôle des performances, la SHF a en charge l'enregistrement et la collecte des données de contrôle des performances des individus de la race Selle Français de 0 à 3ans. Chaque engageur et propriétaire a accès au protocole de notes détaillé des chevaux qu'il a engagé. Le classement et les moyennes générales des individus engagés sont diffusés sur le site de la SHF (www.shf.eu).

2.8.2 Individus de la race âgés de 4ans et plus

2.8.2.1 Individus concourant sur le circuit SHF

Les individus de la race âgés entre 4 et 6ans, ont la possibilité de participer à un circuit de compétitions dédié. Le Stud-Book Selle Français délègue la réalisation du contrôle des performances à la SHF selon une convention entre les deux parties.

Les détails concernant le circuit, leur déroulement et leurs modalités sont présentés dans les règlements généraux de la SHF et dans les règlements SHF propres à chaque discipline.

Les finales nationales des circuits cycles classiques dans les trois disciplines olympiques sont le support de l'approbation des mâles de 4 à 6ans.

Les données de contrôle des performances sont collectées, enregistrées et stockées dans l'outil FFE Compet et SHF.

Chaque engageur et propriétaire a accès au protocole détaillé de la caractérisation (jugement du modèle et aptitudes à l'obstacle) des chevaux qu'il a engagé via son compte engageur SHF. Le classement et les moyennes générales des individus engagés sont diffusés sur le site de la SHF (www.shf.eu) et FFE Compet.

2.8.2.2 Individus concourant sur le circuit fédéral

Pour les individus de la race âgés de 4ans et plus et participants à des compétitions fédérales sous selles françaises, les données de contrôle des performances sont collectées par la FFE qui s'engage à les mettre à disposition des OS.

Les compétitions de haut niveau nationale dans les trois disciplines olympiques sont le support de l'approbation des mâles de 7ans et plus.

Les données de contrôle de performances sont collectées, enregistrées et stockées dans l'outil FFE Compet.

Le classement et le résultat des individus engagés sont diffusés sur le site de FFE Compet (www.ffecompet.ffe.com).

Les détails des compétitions sont présentés dans les règlements généraux de la FFE et dans les règlements FFE propres à chaque discipline.

2.8.3 Individus de la race en compétition sous selles étrangères

Pour les individus de la race participants à des compétitions sous selle étrangère, les données de contrôle des performances sont accessibles sur le site database de la FEI (www.data.fei.org). Le Stud-Book Selle Français finance un relevé manuel des résultats (CSO : GP 145 2*, toutes les épreuves 140 et + en 3, 4 et 5*, épreuves jeunes chevaux 5, 6, 7 et 8ans ; CCE : CCI 1, 2, 3 et 4*).

Le détail des compétitions est présenté dans les règlements généraux de la FEI et dans les règlements FEI propres à chaque discipline.

2.8.4 Utilisation des données du contrôle des performances

L'ensemble des données de contrôle des performances est transmis dans un premier temps à l'IFCE pour homogénéisation des données puis à l'IDELE pour indexation.

Les données de caractérisation en concours d'élevage (de 0 à 3ans) permettent l'édition d'indices génétiques sur les critères évalués en concours d'élevage (§2.9.2).

Les résultats des compétitions sportives (à partir de 4ans) permettent l'édition d'indices de performances (§2.5.3.1).

La sélection des étalons pour produire dans la race se base notamment sur les indices de performances (Article 4 du règlement technique du livre généalogique du Stud-Book Selle Français). Ces indices de performances permettent également l'attribution de labels aux juments pouvant reproduire dans la race (§2.5.3.1).

2.9 Evaluation génétique

2.9.1 Indexation génétique

Des indices génétiques permettent d'estimer la valeur génétique des reproducteurs dans chaque discipline (améliorateurs ou détériorateurs). Ces indices sont calculés selon la méthode du *Best Linear Unbiased Predictor* (BLUP). Les performances sportives propres du cheval sont prises en compte mais également tous celles de ses apparentés. Les indices génétiques utilisés par Stud-Book Selle Français concerne le saut d'obstacles (BSO), le dressage (BDR) et le concours complet (BCC). Les indices génétiques sont publiés sur le site de l'IFCE www.infochevaux.ifce.fr.

Ces indices sont calculés à partir des indices de performances (§2.5.3.1) par l'IDELE après traitement des données par l'IFCE. L'ensemble des informations concernant les indices génétiques sont disponibles sur le site internet de l'IFCE (www.ifce.fr).

2.9.2 Indices Modèle et Allures

A partir des données de caractérisation issus des concours d'élevage Selle Français de 2 et 3 ans, le Stud-Book Selle Français publie depuis 2020, des indices génétiques pour les étalons approuvés à produire dans la race. Les indices sont calculés par l'IFCE et disponibles pour les adhérents du Stud-Book Selle Français sur le site www.etalonsf.fr. Les graphiques sont publiés lorsqu'au moins 12 critères/16 ont un coefficient de détermination (fiabilité) supérieur ou égale à 0.55.

2.9.3 Indices foals

Les données de caractérisation issues des concours d'élevage foals Selle Français, ont permis l'édition d'indices génétiques pour les étalons. La poursuite de la collecte des données de caractérisation augmentera la fiabilité de ces indices génétiques et permettra leur publication. Ces indices permettront notamment d'avoir un aperçu précoce de la qualité de la production des étalons puisqu'ils sont réalisés à partir de données de caractérisation de poulains de moins d'un an.

2.9.4 Pointage

Depuis 2015, 1000 chevaux Selle Français de 2 et 3 ans ont été pointés en concours d'élevage. Ces données de pointage ont permis l'édition d'indices génétiques pour les étalons. La poursuite de la collecte des données de pointage augmentera la fiabilité de ces indices génétiques et permettra leur publication.

2.9.5 Génomique

Un programme génomique est entrepris depuis 2015. A partir d'une base de chevaux génotypés de 3000 chevaux, pour lesquels le lien avec les indices de performances a pu être réalisé, des équations génomiques ont été établies : le programme GENOSPORT. L'objectif est de pouvoir appliquer ces équations dans l'indexation génétiques futur (BSO, BDR, BCC). De plus, ce fut l'occasion de réaliser la refonte information du système de calcul général des indices génétique. Cette refonte intègre la possibilité d'évolution et d'application de la génomique à grande échelle.

Le programme génomique entrepris par le Stud-Book Selle Français prend quatre voies d'application :

- Le changement de technologie pour le contrôle de filiation : passage de la technologie des microsatellites aux SNP,
- La recherche de gènes majeurs,
- L'étude d'association : repérage des zones du génome pour l'expression d'un caractère recherché,
- L'indexation génomique.

PARTIE B

Règlement technique du livre généalogique de la race Selle Français

Préambule

Art.1 Organisation générale du Livre Généalogique

Art.2 Inscriptions au Livre Généalogique

Art.2.1 Sur ascendance

Art.2.1.1 Conditions pour l'inscription sur ascendance

Art.2.1.1.1 Conditions obligatoires en vue de l'inscription automatique

Art.2.1.1.2 Produits conçus ou nés hors de France

Art.2.1.1.3 Techniques artificielles de reproduction

Art.2.1.2 Inscription par effet rétroactif

Art.2.1.3 Attribution du Label « Selle Français Originel »

Art.2.2 A titre initial

Art.3 Sélection des poulinières

Art.3.1 Femelles labellisées SF

Art.4 Sélection des étalons

Art.4.1 Approbation des étalons ; dispositions générales

Art.4.1.1 Etalons approuvés avant la monte 2008

Art.4.1.2 Demande d'approbation

Art.4.1.3 Règles d'approbation

Art.4.2 Approbation des étalons issus de la Course

Art.4.3 Approbation des étalons à orientation CSO ou CCE

Art.4.3.1 Etalons Selle Français, Pur sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-Arabe,

Demi-sang Arabe, Cheval de Sport Anglo-Normand, OC

Art.4.3.1.1 Conditions d'approbation pour les mâles de 2 ans

Art.4.3.1.2 Conditions d'approbation pour les mâles de 3 ans

Art.4.3.1.3 Conditions d'approbation pour les mâles de 4 ans et plus

Art.4.3.1.4 Approbation des étalons Selle Français, Anglo Arabe, Pur sang stationnés à l'étranger

Art.4.3.2 Etalons des Stud-Books de la WBFSH (World Breeding Federation for Sport Horses)

Art.4.3.2.1 Mâles concourant en France

Art. 4.3.2.2 Mâles stationnés à l'étranger

Art.4.4 Approbation des étalons à orientation Dressage

Art.4.4.1 Etalons Selle Français, Anglo-Arabe,

Art 4.4.1.1 Conditions d'approbation pour les mâles de 3 ans

Art 4.4.1.2 Conditions d'approbation pour les mâles de 4, 5, 6 ou 7 ans

Art 4.4.1.3 Conditions d'approbation pour les mâles de 8 ans et plus

Art.4.4.2 Etalons des Stud-Books de la WBFSH (World Breeding Federation for Sport Horses)

Art.4.5 Approbation des étalons présentés par une antenne Selle Français à l'étranger

Art. 4.6 Délivrance des carnets de saillie

Art.5 Commission d'approbation – commission d'expertise

Art.5.1 La commission d'approbation

Art.5.1.1 Composition

Art.5.1.2 Missions

Art.5.1.3 Règles de fonctionnement

Art.5.1.4 Sous-commission sanitaire du Stud Book Selle Français

Art.5.1.5 Sous-commission internationale

Art.5.2 La commission d'expertise

Art.5.2.1 Composition

Art.5.2.2 Rôle de la commission d'expertise

Art.6 Examen onéreux des animaux

Art.7 Droits d'inscription dans le Livre Généalogique

ANNEXES

Annexe I : Stud-Books étrangers reconnus

Annexe II : Dossiers type pour une demande d'examen en commission d'approbation, d'expertise, de labellisation ou d'inscription à titre initial

Annexe III : Dossier et protocole sur le statut ostéo articulaire pour les candidats étalons

Annexe III bis Régions devant faire l'objet d'examen radiographique

Annexe IV : Conditions sanitaires pour les reproducteurs produisant dans le Livre Généalogique de la race Selle Français

Préambule

Le Stud-Book Selle Français est agréé comme Organisme de Sélection pour les équidés de race Selle Français par arrêté du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 16 Octobre 2018. Ses missions sont d'assurer la gestion, la sélection de la race Selle Français et la tenue du livre généalogique en France et dans les Etats Membres de l'Union Européenne pour lesquels une demande d'extension géographique d'activité a été effectuée et acceptée conformément aux dispositions de l'article 12 du Règlement UE 2016/1012.

Afin de réaliser ces missions, le Stud-Book Selle Français met en place et gère un programme de sélection qui définit les règles d'appartenance à la race et les règles de sélection et de gestion des reproducteurs.

Il développe des services de caractérisation et d'évaluation des chevaux ainsi que des outils d'information génétique nécessaires à la gestion des accouplements. Ces services sont réservés aux sujets inscrits au programme d'élevage et de sélection.

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au Livre Généalogique de la race Selle Français ainsi que les normes de qualification et les conditions sanitaires applicables aux reproducteurs. Il est établi par Le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français.

Les concours d'élevage participent à la sélection et à la mise en valeur des reproducteurs Selle Français.

Par convention, L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de l'application de certaines dispositions.

Art.1. Organisation générale du Livre Généalogique

Le Stud-Book français du cheval Selle Français comprend :

- 1) Un répertoire des étalons approuvés à produire dans la race,
- 2) Un répertoire des juments destinées à produire dans la race,
- 3) Un répertoire des poulains inscrits au titre de l'ascendance,
- 5) Un répertoire des animaux inscrits à titre initial,
- 6) Une liste des naisseurs de chevaux Selle Français,
- 7) Une liste des animaux exportés.

Lors de l'édition périodique du Livre Généalogique, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au Livre Généalogique dans la période de référence.

Les chevaux inscrits au Livre Généalogique de la race Selle Français en tant que SFA et SFB avant le 1er janvier 2009 sont considérés comme SF.

Art.2. Inscription au Livre Généalogique de la race Selle Français

Les inscriptions au Livre Généalogique de la race Selle Français se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Pour les chevaux inscrits sur ascendance (y compris à titre rétroactif) ou à titre initial, des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, la descendance, les indices, les index, et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles ...) peuvent être créées et délivrées selon les modalités décrites dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

Art.2.1 Sur ascendance

Pour être inscrit dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, tout produit doit être issu :

- De deux reproducteurs SF ou,
- D'un étalon approuvé SF et d'une jument labellisée SF ou,
- À partir des naissances 2018, d'un étalon approuvé SF et d'une jument inscrite dans le Livre Généalogique d'une race constitutive du « Selle Français Originel » : Pur-Sang, AQPS, Arabe (y compris Demi-Sang Arabe), Anglo-Arabe (y compris Demi Sang Anglo-Arabe et Anglo-Arabe de Croisement), Trotteur Français, Cheval de Sport Anglo-Normand.

Art 2.1.1 Conditions pour l'inscription sur ascendance

Art 2.1.1.1 Conditions obligatoires en vue de l'inscription automatique

Le produit doit

1. Être issu d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé à produire en Selle Français conformément à l'article 4,
2. Avoir été déclaré à l'IFCE, organisme missionné par le Stud-Book Selle Français, dans les 15 jours qui suivent sa naissance,
3. Avoir été identifié par relevé de signalement et pose de transpondeur conformément à la réglementation en vigueur et avoir reçu à la déclaration de naissance un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « N » en 2023 ; La première lettre du nom suit l'ordre alphabétique d'une année sur l'autre (W, X, Y et Z sont exclues) ; Ce nom peut être modifié en cas de nécessité reconnue par la Commission d'Approbation, avec l'accord du naisseur et du propriétaire, dans la mesure où l'animal concerné n'a pas encore reproduit, ni participé à une épreuve contribuant au calcul des indices de performances du programme d'élevage et de sélection Selle Français ; ce changement de nom peut occasionner des frais dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français,
4. La jument mère naturelle du produit, s'il s'agit de son premier produit SF, doit avoir été soumise à un typage ADN avant l'immatriculation de son produit,
5. Avoir été soumis à un contrôle de filiation compatible par génotype lorsque le produit est issu d'une méthode de reproduction artificielle,
6. Avoir fait l'objet lors de sa déclaration de naissance ou lors de sa demande d'inscription au Livre Généalogique de la race Selle Français par son propriétaire, du paiement d'un droit d'inscription attaché au produit selon les modalités définies à l'article 7.

Art.2.1.1.2 Produits conçus ou nés hors de France

- Pour les produits nés en France mais conçus à l'étranger, issus d'auteurs déjà inscrits, l'inscription est obtenue sur déclaration à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent la naissance du produit. La commission d'approbation sera sollicitée le cas échéant sur l'approbation du père et sur les dossiers individuels,
- Pour les produits nés hors de France :
 - o Lorsqu'il n'existe pas dans le pays de naissance d'organisme reconnu par le Stud-Book Selle Français, l'inscription est obtenue sur demande du naisseur adressée au Stud-Book Selle Français,
 - o Lorsqu'il existe dans le pays de naissance un organisme reconnu par le Stud-Book Selle Français, dont la liste figure en annexe I, l'inscription est obtenue sur demande du naisseur adressée à l'organisme étranger. Ils sont ensuite enregistrés comme nés à l'étranger au fichier central des équidés. Les initiales du pays de naissance figurent à la suite du nom. Les éléments permettant leur enregistrement doivent être communiqués au Stud-Book Selle Français avant le 31 décembre de l'année de naissance du produit.

Dans ces 2 cas, la commission d'approbation sera sollicitée le cas échéant sur l'approbation du père, la labellisation SF de la mère et sur les dossiers individuels.

Art. 2.1.1.3 Techniques artificielles de reproduction

Les produits issus d'insémination artificielle, de transfert d'embryons ou d'ovocytes sont inscriptibles au Livre Généalogique de la race Selle Français.

La semence congelée d'un étalon mort approuvé, ou d'un mâle castré ayant obtenu son approbation, peut être utilisée, pour produire des chevaux inscriptibles au Livre Généalogique de la race Selle Français.

Art. 2.1.2 Inscription par effet rétroactif

Est inscriptible au Livre Généalogique de la race Selle Français, sur demande du propriétaire et moyennant le paiement de la contribution fixée par le conseil d'administration du Stud-Book Selle Français en plus de la contribution sur livret,

- Tout produit enregistré « Cheval de selle » (CS) ou « Origine constatée » (OC) issu d'un père SF approuvé à produire en SF, né avant que sa mère ne soit labellisée,
- Tout produit enregistré CS ou OC issu d'une mère SF ou labellisée SF, et d'un père approuvé à produire Selle Français postérieurement à l'édition du carnet de saillie,
- Tout produit enregistré CS ou OC issu d'un père approuvé à produire en SF et d'une jument labellisée SF postérieurement à la naissance,
- Tout produit né CS ou OC disposant d'une généalogie lui permettant d'obtenir le label « Selle Français Originel » conformément au § 2.1.3 et né avant l'année 2017.

La demande est à adresser au Stud-Book Selle Français.

Art 2.1.3 Attribution du Label « Selle Français Originel »

Le Label « Selle Français Originel » (SFO) est attribué automatiquement aux chevaux inscrits au Livre Généalogique de la race Selle Français ayant des ascendants à la 4^{ème} génération, composés uniquement des courants de sang constitutifs de la race : Selle Français, Pur-sang, AQPS, Arabe (y compris Demi-Sang Arabe), Anglo-Arabe (y compris demi-Sang Anglo-Arabe et Anglo-Arabe de Croisement), Trotteur Français, Cheval de Sport Anglo-Normand, Demi-sang et Cob.

Le Label « Selle Français Originel » est également attribué aux chevaux dont les ascendants à la 5^{ème} génération sont composés des races mentionnées ci-dessus lorsque des ascendants à la 4^{ème} génération sont de races différentes.

A partir des naissances 2017, le label « Selle Français Originel » est présent sur le document d'identification des produits inscrits au Livre Généalogique de la race Selle Français éligibles.

Art 2.2 A titre initial

Un propriétaire peut demander l'inscription à titre initial dans le Livre Généalogique de la race Selle Français d'un cheval « cheval de selle (CS) » ou « origine constatée (OC) » s'il présente les caractéristiques suivantes :

1. Soit il est issu de deux parents SF ou inscrits dans un Stud-Book de la WBFSH ou OC/CS,
ou il est issu d'un étalon ayant disposé des performances requises à l'article 4.4. à un moment quelconque de sa vie et avoir fait l'objet d'une évaluation positive des experts du Stud-Book, et a obtenu au moins 13/20 lors d'une évaluation Modèle et Allures selon les modalités prévues dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation Selle Français.
2. Soit il est lui-même titulaire d'un indice de performances minimum de 110,
3. Soit il a obtenu la note minimum globale de 15/20 lors d'un concours d'élevage Modèle et Allures à 2 ou à 3 ans selon les modalités prévues dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation Selle Français,
4. Soit, pour une jument, elle a produit au moins 2 chevaux ayant obtenu un indice de performance (ISO, ICC, IDR) d'au minimum 110, ou 1 cheval ayant obtenu un indice de performance (ISO, ICC, IDR) d'au minimum 120,
5. Pour les foals présentant des aptitudes pour la discipline du dressage :
 - A partir de 2024, soit il est issu d'un père inscrit dans un Stud-Book de la WBFSH et d'une mère SF ou races constitutives du SFO ou WBFSH labellisée SF sur le circuit dressage ou OC/CS labellisée SF sur le circuit dressage, et il a obtenu une note minimum de 75% lors d'une qualificative Dressage ou lors du championnat Les Espoirs du Dressage,
 - A partir des naissances 2025, soit il est issu d'un père inscrit dans un Stud-Book de la WBFSH approuvé pour le dressage dans la section principale de son Stud-Book d'origine et d'une mère SF ou races constitutives du SFO ou WBFSH labellisée SF sur le circuit dressage ou OC/CS labellisée SF sur le circuit dressage.

Aucun des deux reproducteurs ne devra être d'origine non constatée (ONC).

La demande est accompagnée d'un dossier comportant les pièces fixées par l'annexe II du règlement technique du Livre Généalogique et de la contribution dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français.

Art.3. Sélection des poulinières

Des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, la descendance, les indices, les index, et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles...) peuvent être créées et délivrées selon les modalités décrites dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Livre Généalogique de la race Selle Français.

Art.3.1 Femelles labellisées SF

Les juments labellisées Selle Français produisent en SF si elles sont croisées avec un étalon approuvé SF. Les conditions de labellisation sont précisées dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

A la demande de leur propriétaire :

- Les femelles OC/CS ou inscrites dans un Stud-Book de la WBFSH peuvent être labellisées SF, par une commission de juges mandatée par le Stud-Book Selle Français. Pour les juments basées hors France Métropolitaine, l'expertise peut être réalisée sur la base de photos et de vidéos conformément au protocole établi en annexe III.

Les poulinières disposant d'un indice de performances minimum de 110 (ISO, ICC, IDR) ou des performances internationales attestées dans la base de données FEI (classements : en CSO : épreuves 130 au minimum ; en CCE CIC 2* ; en Dressage 68% en reprises internationales St Georges ou inter 1) ; pourront obtenir leur labellisation Selle Français sans avoir à faire réaliser une expertise de modèle,

- Les femelles de races poneys disposant de performances les classant dans les 5% meilleures de la population par leur indice en compétition (poneys ou chevaux) ou de performances internationales du plus haut niveau, peuvent exceptionnellement être présentées à la Commission d'approbation qui décidera ou non de leur labellisation.

Art.4. Sélection des étalons

Art.4.1 Approbation des étalons : dispositions générales

Des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, les indices, les index et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles...) sont délivrées selon les modalités décrites dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation Selle Français.

Art.4.1.1 Etalons approuvés avant la monte 2008

Les étalons approuvés définitivement pour la production en Selle Français A ou B antérieurement à la monte 2008 sont approuvés à produire en SF sans limitation de durée.

L'approbation provisoire délivrée pour la production en SFA ou SFB reste valable sans changement de durée pour la production en Selle Français.

Art.4.1.2 Demande d'approbation

Toute demande d'approbation d'un étalon pour l'élevage Selle Français est à adresser au Stud-Book Selle Français. Elle s'accompagne obligatoirement d'un dossier complet réunissant les informations figurant en annexes II et III. Le Stud-Book Selle Français dispose d'un droit de diffusion de ces informations relatives aux étalons approuvés à produire en Selle Français.

Les étalons de Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-arabe, Demi-sang Anglo-arabe, Demi-sang Arabe, Cheval de Sport Anglo-Normand et Selle Français ainsi que les étalons de races étrangères évalués selon les modalités prévues par le programme d'élevage du Selle Français, peuvent être approuvés pour produire au Stud-Book du Selle Français.

Cette disposition concerne également les mâles « Cheval de selle » ou « Origine constatée ». Les mâles CS ou OC doivent avoir réintégré le Livre Généalogique de la race Selle Français (ITR ou ITI) afin de pouvoir participer à la finale des jeunes mâles de 2 ans et au testage des jeunes mâles de 3 ans, ou présenter leur dossier de demande d'approbation.

Les critères pour l'approbation reposent sur :

- Les performances : celles-ci peuvent s'obtenir soit en courses, soit en compétitions équestres officielles dans l'une des trois disciplines olympiques : saut d'obstacles, dressage, concours complet, soit dans des cas très rares et à titre exceptionnel dans les autres disciplines sportives (endurance, attelage ...), selon les Art. 4.2, 4.3 et 4.4.
- Les données génétiques : généalogie, courants de sang, lignées...

Un candidat étalon ne peut pas se présenter, pour l'approbation, plus d'une fois par an ou par saison de monte en cours ou qui va débiter, sauf demande de la Commission d'approbation si elle souhaite recueillir des informations complémentaires sur un candidat avant de se prononcer.

La commission d'approbation prend sa décision après avoir recueilli l'avis de la commission d'expertise.

Cette approbation ne devient effective (enregistrement auprès de l'IFCE permettant l'édition d'un carnet de saillie pour produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français) et n'est notifiée par le Stud-Book Selle Français que lorsqu'il dispose du dossier radio décrit à l'annexe III et de la grille d'évaluation morphologique réalisée lors des sessions d'expertise.

Certains chevaux peuvent être approuvés au titre de performances exceptionnelles. L'approbation ne devient effective que lorsque les conditions du paragraphe ci-dessus sont remplies.

Art. 4.1.3 Règles d'approbation

Tous les étalons approuvés SF doivent présenter un compte rendu de dossier radios (cf Annexe III). Le Stud-Book Selle Français peut publier le résultat de ce compte rendu sur ses différents supports de communication relatifs aux étalons.

Quelle que soit leur race, les étalons approuvés pour produire en Selle Français, le sont provisoirement l'année de décision d'approbation par la Commission d'approbation du Stud-Book Selle Français et les 7 années suivantes.

Cette approbation fait ensuite l'objet d'un réexamen par la commission d'approbation du Stud-Book Selle Français. Elle peut soit être confirmée en approbation à titre définitif, soit être retirée au vu des performances sportives du sujet et/ou de la qualité de sa production.

Tout étalon qui verrait son approbation retirée et dont les performances ultérieures ou celles de sa descendance se révéleraient de qualité pourrait voir son cas réexaminé par la commission d'approbation en vue de sa restitution. Les éventuels produits nés pendant la période d'interruption d'approbation seront alors réintégrés dans le Stud-Book SF sur demande de leur propriétaire dans les conditions de l'inscription à titre rétroactif.

Le propriétaire d'un étalon ne pouvant être évalué sur ses aptitudes sportives en raison d'une affection accidentelle, peut déposer une demande auprès de la commission d'approbation. Celle-ci pourra missionner la commission d'expertise.

Après examen, et si la qualité de son modèle et de sa génétique le justifie, la commission d'approbation pourra délivrer une approbation, éventuellement pour un nombre de cartes limité par an. Cette approbation s'applique de manière provisoire comme mentionné précédemment.

La commission d'approbation décidera du maintien ou non de l'approbation en fonction de la qualité de la production.

Art.4.2 Approbation des étalons issus de la course

Les chevaux ayant été placés ou gagnants en courses peuvent être examinés par la commission d'approbation.

Cette présentation doit se faire en main et si possible sous la selle si le cheval est toujours monté.

Ils doivent obtenir au moins 65 % du nombre maximal de points lors de l'évaluation du modèle et des allures selon les grilles d'évaluation en vigueur.

Art.4.3 Approbation des étalons à orientation CSO ou CCE

Art.4.3.1 Etalons Selle Français, Pur-Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-Arabe, Demi-Sang Arabe, Cheval de Sport Anglo-Normand, OC

Art.4.3.1.1 Conditions d'approbation pour les mâles de 2 ans

Pour être approuvé à l'âge de 2 ans et pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle doit avoir participé avec succès au cycle de sélection des candidats étalons, épreuve qualificative et finale nationale selon les critères et modalités définis annuellement par le Stud-Book Selle Français dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

Selon les besoins de la race et la qualité des chevaux présentés, la commission d'approbation décide de l'approbation des mâles de 2 ans à l'issue de cette finale nationale en fonction des résultats. Elle peut prendre en compte des critères complémentaires jugés importants pour le programme de sélection du Selle Français (lignée maternelle, diversité génétique, qualités particulières).

Cette approbation n'est valable que pour l'année de monte à trois ans. Pour que cette approbation soit confirmée et devienne valable pour les 6 années restantes, les étalons approuvés à 2ans, doivent participer, l'année de leur 3ans, à une session de testage et satisfaire aux conditions d'approbation.

Art.4.3.1.2. Conditions d'approbation pour les mâles de 3 ans

Pour être approuvé à l'âge de 3 ans et pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle doit avoir participé avec succès au cycle de sélection des candidats étalons selon les critères et modalités définis annuellement par le Stud-Book Selle Français dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

Le candidat doit participer à une épreuve de sélection à la fin de son année de 3 ans en vue de se qualifier pour une session de testage. Cette qualification est décidée par la Commission d'approbation à l'issue de l'ensemble des épreuves de sélections réalisées en France.

La session de testage se déroule selon les critères et modalités définis annuellement par le Stud-Book Selle Français dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

Selon les besoins de la race et la qualité des chevaux présentés, la Commission d'approbation décide de l'approbation des meilleurs mâles de 3 ans à l'issue de cette session de testage. Elle peut prendre en compte les critères de conformation, de locomotion, d'aptitude à l'obstacle ainsi que des critères complémentaires jugés importants pour le programme de sélection du Selle Français (lignée maternelle, diversité génétique, qualités particulières). L'approbation pourra être modulée par le biais du nombre de cartes de saillies.

L'approbation est provisoire conformément à l'article 4.1.3.

Art.4.3.1.3 Conditions d'approbation pour les mâles de 4 ans et plus

◆ Présentation devant la commission d'expertise

Pour être approuvé à partir de l'âge de 4 ans et pour pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle doit être évalué par la commission d'expertise Selle Français.

Sont évalués préférentiellement les mâles ayant été qualifiés pour les épreuves des finales des cycles classiques de la Société Hippique Française, dans les disciplines du CSO et du CCE, ou ayant obtenu des indices et des performances de niveau national et international.

◆ Déroulement de l'évaluation par la commission d'expertise

La commission d'expertise évalue les candidats sur leurs aptitudes sportives, leur locomotion et leur modèle.

L'examen des aptitudes sportives est réalisé lors des finales de jeunes chevaux ou lors d'épreuves sélectionnées ou lors de commissions réunies spécialement.

L'examen du modèle, de la locomotion et des aptitudes sportives est réalisé lors de ces manifestations conformément au règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

Cette évaluation est complétée par les informations sur la santé (notamment le statut ostéo-articulaire jusqu'à l'âge de 15 ans), et les données généalogiques.

Peuvent être dispensés de la présentation montée et être présentés en main sur demande justifiée de leur propriétaire :

- Les étalons âgés de plus de 15 ans,
- Les étalons souffrant d'une affection accidentelle rendant cette présentation impossible.

La commission d'expertise émet un avis qu'elle transmet à la commission d'approbation. Celle-ci délivre ou non l'approbation.

Art.4.3.1.4 Approbation des étalons Selle Français, Anglo Arabe, Pur-Sang, stationnés à l'étranger

Les étalons des races Selle Français, Anglo Arabe (y compris demi-Sang Anglo-Arabe et Anglo-Arabe de Croisement), Pur-Sang stationnés à l'étranger, peuvent être approuvés sur la décision de la commission d'approbation Selle Français, pour produire au sein du Livre Généalogique de la race Selle Français. Celle-ci se prononce au vu d'un dossier mentionnant les informations selon les dispositions figurant en annexes II et III.

Art.4.3.2 Etalons des Stud-Books de la WBFSH (World Breeding Federation for Sport Horses)

Les chevaux inscrits à leur naissance dans un Stud-Book reconnu par la WBFSH, présentant en CSO ou CCE des qualités sportives, génétiques et de conformation de très haut niveau, ou dont la production se révèle très performante, peuvent être approuvés pour produire au Stud-Book Selle Français, selon les dispositions suivantes.

L'approbation est provisoire, conformément aux dispositions de l'article 4.1.3

Art.4.3.2.1 Mâles concourant en France

Les mâles concourant en France peuvent être approuvés selon les conditions fixées à l'article 4.3.1.3. ou selon les conditions précisées à l'article 4.3.2.2.

Art. 4.3.2.2 Mâles stationnés à l'étranger

Les mâles de 4 à 7 ans, stationnés à l'étranger, peuvent se présenter aux commissions d'approbation organisées par le Stud-Book Selle Français.

Les mâles de 8 ans et plus, stationnés à l'étranger, peuvent demander leur approbation Selle Français.

La Commission d'approbation décide l'approbation :

- Au vu des performances sportives de haut niveau de l'étalon selon son âge et d'une expertise technique (aptitudes sportives, évaluation Modèle et Allures) ;
- Au vu de la qualité sportive de la descendance de l'étalon et plus particulièrement du nombre de descendants figurant dans les 2 000 premiers du classement mondial WBFSH.

Art.4.4 Approbation des étalons à orientation Dressage

Art.4.4.1 Etalons Selle Français, Anglo-Arabe

4.4.1.1 Conditions d'approbation pour les mâles de 3 ans

Pour être approuvé à l'âge de 3 ans et pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle SF ou AA doit avoir participé au Championnat de Dressage et avoir été sélectionné par la commission d'approbation pour participer au testage. Les critères et modalités en sont définis annuellement par le Stud-Book Selle Français dans le règlement des concours d'élevage et de caractérisation du Stud-Book Selle Français.

La Commission d'approbation décide de l'approbation des meilleurs mâles de 3 ans à l'issue de cette session de testage. Elle peut prendre en compte les critères de conformation, de locomotion, d'aptitude au Dressage ainsi que des critères complémentaires jugés importants pour le programme de sélection du Selle Français (lignée maternelle, diversité génétique, qualités particulières).

4.4.1.2 Conditions d'approbation pour les mâles de 4, 5, 6 ou 7 ans

Pour être approuvé à l'âge de 4, 5, 6 ou 7 ans et pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle SF ou AA doit avoir été expertisé par la commission d'expertise lors des finales du cycle classique SHF ou du championnat de France des 7 ans.

4.4.1.3 Conditions d'approbation pour les mâles de 8 ans et plus

Pour être approuvé à l'âge de 8 ans et plus et pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle SF ou AA doit :

- Avoir obtenu au minimum un résultat de 68% en Grand Prix lors d'au moins 2 concours internationaux,
- Et avoir été expertisé par la commission d'expertise lors de compétitions ou lors d'épreuves de labellisation Dressage spécifiques.

Art.4.4.2 Etalons des Stud-Books de la WBFSH (World Breeding Federation for Sport Horses)

Pour pouvoir produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, un mâle inscrit dans un stud-book/Livre Généalogique de la WBFSH doit être âgé de 3 ans minimum et être approuvé pour reproduire dans la section principale de son Livre Généalogique d'origine s'il a 3, 4, 5, 6, ou 7 ans :

- S'il concourt en France, il sera évalué conformément aux dispositions des § 4.4.1.2 ou 4.4.1.3.
- S'il est basé ou concourt hors de France, il doit en outre pour présenter la demande d'approbation SF et être expertisé par les juges de la commission d'expertise,
- Avoir obtenu une note de 82% minimum lors du testage dans son stud-book,
- Ou à 5, 6 ou 7 ans, avoir figuré en épreuves jeunes chevaux, dans les 5 premiers des championnats nationaux ou dans l'épreuve finale du Championnat du Monde WBFSH,
- Avoir obtenu au minimum un résultat de 68% en Grand Prix lors d'au moins 2 concours internationaux,
- Ou être confirmé sur descendance ; c'est-à-dire avoir eu :
 - o Au moins 3 produits dans les 3 premiers d'une épreuve finale du championnat de France de dressage des jeunes chevaux dans les catégories des foals à 6 ans,
 - o Ou au moins 2 produits dans les 2000 premiers du classement WBFSH,
 - o Ou être classés dans les 100 meilleurs étalons de Dressage WBFSH.

La commission d'approbation décide l'approbation des mâles sur la base du rapport d'expertise réalisé par la commission d'expertise, des performances sportives, de la qualité de la descendance.

Art.4.5 Approbation des étalons présentés par une antenne Selle Français à l'étranger

La sous-commission internationale désignée par la commission d'approbation étudie les demandes d'approbation des étalons proposés par une antenne SF à l'étranger conformément à l'article 5.1.5.

Elle communique son avis à la commission d'approbation qui décide de délivrer ou non l'approbation.

Art.4.6 Délivrance des carnets de saillie

La délivrance annuelle des carnets de saillie pour la production en SF se fait à titre onéreux au profit du Stud-Book Selle Français, et sous réserve de l'engagement des mandataires de participer au programme de promotion des jeunes étalons « SF GENETIQUE AVENIR » selon les dispositions et le barème établis chaque année par le conseil d'administration du Stud-Book Selle Français qui comprend :

1. Un paiement au moment de la demande des carnets de saillie (année N) : à défaut, il ne sera pas délivré de carnets de saillie pour la production dans la race Selle Français pour l'année de monte en cours,
2. Un paiement à effectuer l'année N+2 en fonction du nombre de naissances Selle Français N+1 issues des saillies réalisées l'année N. Les mandataires qui n'honoreraient pas leur engagement au programme de promotion des jeunes étalons « SF GENETIQUE AVENIR » pour l'année de monte N, se verront refuser leurs demandes de carnet de saillie SF pour tous les étalons exploités ou dont ils distribuent la semence pour l'année N+2 et ce jusqu'à la régulation de leur engagement pour l'année N.

Par ailleurs, l'IFCE, agissant pour le compte du Stud-Book Selle Français, ne peut délivrer les carnets de saillie que lorsqu'il est en possession du dossier sanitaire décrit en annexe V.

Le Stud-Book Selle Français publie sur son site internet, une liste des étalons approuvés à produire dans la race et indique si des carnets de saillies SF leur ont été attribués pour l'année en cours. La mise à jour de cette liste est hebdomadaire.

La délivrance de cartes de saillie pour la production en SF liées à une saison de monte antérieure à l'année en cours, est soumise au cas par cas à autorisation expresse du Stud-Book. Cette délivrance peut occasionner des frais dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du Stud-Book Selle Français.

Art.5. Commission d'approbation – commission d'expertise

Art.5.1 La commission d'approbation

Art.5.1.1 Composition et Renouvellement

La Commission d'approbation est composée de dix membres adhérant au Stud-book désignés par le Conseil d'Administration du Stud-Book sur proposition du Président du Stud-Book.

Le Président du Stud-Book assure la présidence de la commission.

Renouvellement : à l'occasion de chaque renouvellement du Conseil d'Administration (tous les 4 ans), le Président propose au Conseil d'Administration la composition de la nouvelle commission d'approbation. Celle-ci doit comprendre au moins 2 personnes nouvelles par rapport à la commission sortante.

Avec l'accord du Président, la commission peut également s'adjoindre des experts avec voix consultative.

Art.5.1.2 Missions

La Commission d'approbation est chargée :

1. De prononcer l'approbation des reproducteurs aptes à reproduire dans la race ou leur ajournement. Les motifs de l'ajournement doivent figurer au procès-verbal ;
2. De se prononcer sur les cas particuliers de l'application du présent règlement qui lui sont soumis.

Art.5.1.3 Règles de fonctionnement

La commission se réunit sur convocation écrite transmise par courrier ou par voie électronique, à la demande de son Président ou d'une majorité de ses membres. Ses décisions ou recommandations ont un caractère public, mais les délibérations sont confidentielles.

La commission se réunit au moins une fois par an.

La commission délibère valablement si 7 au moins de ses membres ayant voix délibérative, sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut disposer que d'un pouvoir au maximum en plus de sa voix. En cas d'égalité des voix lors de votes, celle du Président est prépondérante.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Les réunions peuvent se tenir physiquement ou par voie de téléconférence.

Art.5.1.4 Sous-commission sanitaire du Stud-Book Selle Français

La sous-commission sanitaire est placée sous l'autorité du Président de la commission d'approbation Selle Français. Elle est composée de 2 vétérinaires désignés par le Président du Stud-Book et d'un vétérinaire désigné par l'IFCE. Elle est renouvelée à chaque renouvellement de la Commission d'approbation.

Le Président de la commission d'approbation désigne le responsable de la sous-commission sanitaire.

Le Président du Stud-Book peut y adjoindre d'autres vétérinaires en tant qu'experts.

La sous-commission sanitaire intervient :

- Dans les régularisations sanitaires de dossiers d'approbation,
- Dans les dossiers des étalons excréteurs du virus de l'artérite virale,
- Lors de déclaration d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement technique notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

Art.5.1.5 Sous-commission internationale

La sous-commission internationale est placée sous l'autorité du Président de la commission d'approbation Selle Français. Elle est composée de 4 membres désignés au sein de la commission d'approbation dont un responsable. Elle est renouvelée à chaque renouvellement de la Commission d'approbation.

Sous l'autorité de la commission d'approbation, la sous-commission internationale :

- Examine les dossiers des chevaux candidats à l'approbation à l'étranger,
- Examine, lorsque cela est nécessaire, les dossiers individuels internationaux (poulains nés à l'étranger, juments reproductrices),

et communique à la commission d'approbation ses avis sur les différents dossiers.

Art.5.2 La commission d'expertise

Art 5.2.1 Composition

La commission d'expertise est composée d'au moins 2 membres désignés par le Président du Stud-Book Selle Français au sein du corps de juges du Stud-Book Selle Français.

Le Président du Stud-Book peut y adjoindre des personnes en tant qu'experts.

Art.5.2.2 Rôle de la commission d'expertise

La commission d'expertise :

- Examine les dossiers des chevaux satisfaisant aux conditions d'accession à la commission d'expertise chargée de l'évaluation,
- Réalise l'évaluation des candidats lors des compétitions et des rassemblements,
- Emet un avis qu'elle transmet à la commission d'approbation en charge de prononcer l'approbation ou l'ajournement des candidats.

Art.6. Examen onéreux des animaux

L'instruction de dossiers individuels et les examens d'animaux par les commissions est réalisé à titre onéreux au profit du Stud-Book selle français, selon un barème établi chaque année par son Conseil d'Administration.

Art.7. Droits d'inscription dans le Livre Généalogique de la race Selle Français

L'inscription des produits dans le Livre Généalogique de la race Selle Français au titre de l'ascendance ou à titre initial est réalisée à titre onéreux au profit du Stud-Book Selle Français, selon un barème établi chaque année par son conseil d'administration.

Pour les inscriptions au titre de l'ascendance, le non-paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non inscription du produit dans le Livre Généalogique de la race Selle Français. Ce produit pourra être inscrit dans le Livre Généalogique de la race Selle Français ultérieurement moyennant un droit d'inscription ré-évalué.

Annexe I : Stud-Books étrangers reconnus

- SELLE FRANÇAIS

Antenne : SFNA (Etats-Unis, Canada et Mexique) :

Les étalons sont approuvés à produire en SF, les juments sont labellisées SF et les produits sont enregistrés SF par l'antenne américaine du Stud-Book Selle Français selon un règlement technique adapté aux conditions d'élevage et selon un programme d'élevage spécifique disponible sur demande auprès du Stud-Book Selle Français.

- RACES ETRANGERES DE CHEVAUX DE SPORT

Stud-Books et Livres Généalogiques reconnus par la WBFSH.

- PUR SANG ANGLAIS

Stud-Books et Livres Généalogiques approuvés par l'ISBC.

- PUR SANG ARABE

Stud-Books et Livres Généalogiques reconnus par la WAHO.

- ANGLO ARABE

Stud-Books et Livres Généalogiques reconnus par la CIAA.

Annexe II : Dossiers type pour une demande d'examen en commission d'approbation, d'expertise, de labellisation ou d'inscription à titre initial

Demande d'examen en commission d'approbation, d'expertise, de qualification, de labellisation ou d'inscription à titre initial.

Bulletin d'engagement (disponible sur internet www.sellefrancais.fr) et dossier à transmettre par voie électronique à info@sellefrancais.fr

Les règlements sont à réaliser par virement ou par chèque établi à l'ordre de Stud-Book Selle Français.

Pour tout dossier, joindre :

- Origines : copie recto-verso du certificat d'origine, avec au moins 3 générations.
- Informations sur les lignées paternelles et maternelles
- Performances : Finales Cycles Classiques, mentions obtenues, indices et éventuellement autres performances pour les chevaux ayant concouru en France.

A défaut de performances en France :

- Pour les mâles : relevé précis établi par la FEI des épreuves et des classements,
- Pour les femelles et les hongres : relevé précis établi par la Fédération Nationale du pays de performance, indiquant les épreuves, les classements, et les correspondances de cotes d'obstacles.

Le cas échéant, attestations des stud-books/livres généalogiques dans le lesquels l'étalon serait est déjà approuvé.

- Production : si besoin est, relevé complet de la production, avec le cas échéant, les gagnants et leur niveau de gains ou indices, leur classement dans la « ranking list » WBFSH
- Collatéraux : si besoin est, relevé des performances (comme ci-dessus).

Annexe III : Dossier et protocole sur le statut ostéo articulaire pour les candidats étalons

- Statut ostéo-articulaire

Ce statut est demandé pour les étalons de moins de 16 ans.

L'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE) doit être fourni.

- Protocole

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix.

Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants :

Nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire.

Ils devront être de taille et de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable ;

Pour être examinés les dossiers devront être d'emblée complets.

- Matériel nécessaire

- cales de positionnement (face et profil du pied),

- savon neutre (colmatage des lacunes de la fourchette pour les pieds de face),

- matériel d'identification (nom du vétérinaire, du cheval, côté D ou G) ; mettre toujours les lettres D et G du côté latéral sur les clichés de face.

Les clichés radiographiques sont à adresser, pour lecture et interprétation au CIRALE. Ils peuvent être envoyés en format numérique (préférentiellement DICOM ; le format JPEG est toléré) par email (cirale@vet-alfort.fr) ou par courrier postal (CD, DVD, clef USB...) à l'adresse suivante : CIRALE, Service de lecture radio – RD 675 – 14430 GOUSTRANVILLE ou en format conventionnel.

Pour les étalons stationnés à l'étranger :

Pour les étalons déjà approuvés dans leur Stud-Book d'origine, la commission d'approbation accepte les documents et les certificats fournis pour l'approbation dans la race d'origine, à condition qu'ils soient jugés suffisants, interprétables et précis par les experts français par rapport à ce qui est demandé pour des étalons Selle Français. Dans le cas d'un dossier insuffisant (ostéo-articulaire) la commission d'approbation se réserve le droit de demander des examens complémentaires.

Pour les étalons étrangers sollicitant une approbation uniquement dans la race Selle Français, le protocole est identique à celui des candidats Selle Français.

Annexe III bis Régions devant faire l'objet d'examen radiographique sur les chevaux qualifiés

Pour des raisons économiques, l'obtention des 14 prises de vue peut se faire sur 8 à 10 films de format 24X30 (ou 30X40).

REGIONS	INCIDENCES	FILM 24 X 30	
PIEDS ANTERIEURS	F	1 (D + G)	
	P	1 G Pied + Boulet	1 D Pied + Boulet
BOULETS ANTERIEURS	P		
CARPES	F	1 (D + G)	
DOIGTS POSTERIEURS	P	1 OU 2	
JARRETS	P	1 OU 2	
GRASSET	P (ou OCL)	2	

Légendes : F : cliché de face ; P : cliché de profil

OCL : incidence oblique caudo-latérale.

Protocole radiographique 14 clichés ANSF

ANTERIEURS



Pieds: profil à l'appui et face au soutien sur cale à 60°, déferrés et lacunes comblées



Boulets: profil



Carpes: face

POSTERIEURS



Doigts: profil (incluant articulation interphalangienne proximale)



Jarrets: profil



Grassetts: profil OU oblique caudo-latérale

Annexe IV: Conditions sanitaires pour les reproducteurs produisant dans le Livre Généalogique de la race Selle Français

I. Dispositions générales

Tout étalon qui reproduit dans le Livre Généalogique de la race Selle Français doit satisfaire aux conditions sanitaires de l'annexe sanitaire du présent règlement pour obtenir son carnet de saillie. Ces conditions sanitaires doivent être satisfaites avant la première saillie.

La mise à la reproduction d'un étalon qui n'aurait pas satisfait à toutes les conditions sanitaires prescrites pour produire dans le Livre Généalogique de la race Selle Français, engage la responsabilité conjointe du ou de ses propriétaires et de son éleveur.

Les dispositions sanitaires prévues pour les étalons reproduisant en race Selle Français sont en tous points applicables aux bêtes en train du haras.

Les prélèvements sont réalisés par un vétérinaire sanitaire sur un animal dont l'identité a été vérifiée, conservés dans de bonnes conditions notamment de température, expédiés selon la réglementation en vigueur pour les produits biologiques, dans un délai conforme aux exigences liées à l'analyse, vers un laboratoire agréé ou habilité selon le cas et analysés selon les méthodes autorisées par le Ministre chargé de l'agriculture.

Tous les résultats des analyses, prévues à l'annexe sanitaire du présent règlement sont transmis par le laboratoire agréé directement par échange de fichiers numériques à la base de données SIRE de l'IFCE. Pour faciliter ces échanges de fichiers numériques, toute demande d'analyse pour la monte doit être réalisée en utilisant le bordereau de demande d'analyse IFCE. La liste des laboratoires qualifiés EDI (échanges de données informatisées) auprès de l'IFCE est disponible sur le site de l'IFCE. Les reproducteurs stationnés à l'étranger au moment de la demande d'analyse peuvent utiliser des laboratoires étrangers non qualifiés EDI.

II. Sous-Commission sanitaire

La commission sanitaire est placée sous l'autorité du Président de la commission d'approbation Selle Français. Elle est composée de 2 vétérinaires désignés par le Président du Stud-Book et d'un vétérinaire désigné par l'IFCE. Elle est renouvelée à chaque renouvellement de la Commission d'approbation

Le Président de la commission d'approbation désigne le responsable de la sous-commission sanitaire.

Il peut y adjoindre d'autres vétérinaires en tant qu'experts.

La sous-commission sanitaire :

- Se prononce sur la régularisation sanitaire des dossiers d'approbation,
- Suspend la monte en race Selle Français, des sujets concernés consécutivement à la déclaration d'un cas positif de maladie dont le contrôle est inscrit au présent règlement technique,
- Intervient lors de déclarations d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement technique notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

Les décisions prises par la sous-commission sanitaire, notamment la suspension de la monte, sont notifiées par le Stud-Book Selle-Français.

En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la commission sanitaire est immédiatement informée, de tout résultat positif de maladies dont le contrôle est inscrit au présent règlement, sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité.

III. Pour produire dans la race, les étalons sont soumis aux dépistages et vaccinations suivants :

1. Recherche de l'anémie infectieuse des équidés, par une épreuve d'immuno-diffusion en gélose (test de Coggins) avec résultat négatif, réalisée lors de la première saison de monte de l'étalon dans les trois mois précédant la demande de carnet, puis tous les trois ans avant le début de la saison de monte. Des tests complémentaires pourront être exigés en fonction de la situation épidémiologique et sur instruction du ministre chargé de l'agriculture.
2. Recherche de l'artérite virale équine, par une épreuve de séroneutralisation avec résultat négatif à la dilution de 1/4 ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le Ministre chargé de l'agriculture avec résultat négatif ; en cas de résultat positif à cette épreuve sérologique, une recherche (virologique ou par biologie moléculaire) du virus ou de ses composant est effectuée sur un échantillon de sperme total de l'étalon donneur avec résultat négatif. La recherche de l'artérite virale équine est effectuée chaque année. Les prélèvements doivent être postérieurs au 1er décembre précédant la saison de monte.

Par dérogation, les étalons valablement vaccinés contre l'artérite virale équine et sans rupture vaccinale ne sont pas soumis aux épreuves sérologique et virologique prévues ci-dessus. Pour être reconnues valables, les vaccinations doivent être réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé et après un test sérologique négatif réalisé moins de trente jours avant la date de la première injection vaccinale. En cas de rupture vaccinale, la reprise de vaccination est considérée comme valable après un test virologique sur sperme négatif datant de moins de trente jours.

Les étalons présentant une épreuve virologique (recherche du virus ou de ses composants) positive sont reconnus excréteurs et ne sont pas autorisés à faire la monte.

Toutefois, une dérogation peut être accordée, par le président de la commission d'approbation sur avis de la commission sanitaire sous réserve que la souche virale ne soit pas considérée comme pathogène par le laboratoire national de référence en la matière et sous réserve du respect d'un protocole technique garantissant la non-diffusion du virus et limitant la monte à un harem fermé.

3. Recherche de la métrite contagieuse équine par une épreuve de diagnostic bactériologique ou par technique de biologie moléculaire, avec résultat négatif, effectuée chaque année sur un écouvillon provenant de la fosse urétrale ou la fosse du gland. Les techniques de dépistage autorisées sont la culture bactérienne, l'immunofluorescence et la PCR. Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte.
4. Vaccinations contre la grippe équine et la rhinopneumonie équine réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé. La preuve des injections de vaccin est apportée par mention par le vétérinaire de la certification sur le document d'identification.

IV. Poulinières

Pour pouvoir être présentée à la saillie d'un étalon produisant dans le Stud-Book Selle Français, une jument Selle Français ou de toute autre origine doit remplir les conditions sanitaires exigées pour les étalons au paragraphe 4 ci-dessus, concernant les vaccinations contre la grippe équine.

V. Surveillance sanitaire

- Pour les étalons

Les documents ou leurs photocopies, attestant des vaccinations et de l'observation des protocoles techniques de surveillance sanitaire doivent être adressés à l'IFCE, agissant pour le compte du Stud-Book Selle Français, à partir du 1er décembre précédant le début de la saison de monte. La réception de l'intégralité de ces documents par l'IFCE conditionne la délivrance des cartes de saillie.

Ces documents ou leurs photocopies, sont également conservés sur le lieu de stationnement de l'étalon pendant trois ans.

Ils doivent être tenus à la disposition de toute personne mandatée par la sous-commission sanitaire du Selle Français dont la composition, les missions et les règles de fonctionnement sont définies au paragraphe 2 ci-dessus.

- Pour les juments

Le document d'identification attestant des vaccinations doit être présenté à la personne responsable de l'insémination, ou à toute personne habilitée, qui s'assure de leur conformité.

Toute jument ne remplissant pas les conditions de vaccination obligatoires ne pourra être présentée à la saillie.

Bibliographie

Cadiou, P., 2018. Edito Magazine Selle Français Hors Série L'excellence depuis 1958 1–2.

Stud-Book Selle Français, 2018. 60ans de Selle Français 5, 6, 7.